



# DISTRICT DU VAL-D'OISE DE FOOTBALL

TERRE DE JEU & D'ÉQUILIBRE

95 Foot Officiel

## Sommaire

Page 2 à 9

Commission Statuts et Règlements

Pages 10 à 22

Commission Départementale du  
Calendrier & Organisation des Com-  
pétitions

Pages 23 à 39

Commission Départementale Foot-  
ball d'Animation

Pages 40 à 45

Commission Futsal

Pages 46 à 50

Commission CDIF

Pages 51 & 52

Commission des Terrains & Installa-  
tions Sportives

Pages 53

Comité d'Appel Chargé des Affaires  
Courantes

Pages 54

Désignation des Délégués

Page 55 à 73

Commission Départementale du Fair-  
Play et de l'Éthique

## Assemblée Générale Ordinaire & Extraordinaire

Mardi 28 Juin 2022 - 19H30

*(lieu à déterminer)*



À cette occasion, tout Club souhaitant ac-  
cueillir cette Assemblée peut en faire la de-  
mande au District du Val-d'Oise de Football.

## Educ'Actrice :

des invités de  
marque pour  
ce 3ème rendez-  
vous...



FAL  
Pour faciliter  
les organisations  
de plateaux



## RAPPEL

Plus aucun document pa-  
pier ou mail concernant  
les plateaux ne seront pris  
en compte.

Merci de les enregistrer  
sur FAL



N° 592 Édition du 15 Avril 2022



## STATUTS ET RÈGLEMENTS

### REUNION DU 11 AVRIL 2022

**Présents** : MM FAUGERON - BAILLEZ - LETELLIER

**Assiste** : M. ATEMENGUE

**Excusés** : MM BROGNARA – ANDRIEU

### INFORMATIONS

La commission informe que toutes les décisions en première instance sont susceptibles d'appel devant le comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes dans les conditions de forme, de délai et de droit, prévues à l'article 31 du Règlement Sportif du District du Val d'Oise de Football.

### EVOCATION REPRISE DU DOSSIER

### DE ADAMOIS OL

**Match n°23469335 du 13 MARS 2022 CDM D1 ADAMOIS OL 5 / MCA FC 5**

**FRAIS DE DOSSIER : 43,50 ADAMOIS OL 5 (évocation)**

Le club de **MCA FC 5** ayant répondu dans les délais impartis.

Considérant qu'en l'espèce, le joueur **M BULTAN Ferdi licence 9602482995** du club de **MCA FC 5** inscrit sur la feuille de match et a participé à la rencontre citée ci-dessus alors qu'il était suspendu du 20/02/2022.

Considérant que, de plus la commission constate la présence des joueurs **BULTAN Ferdi licence 9602482995**, **KURUCA Hasan licence 2548572911** et **CAGRITTEKIN Huseyin licence 2546249776** sur les feuilles de match des rencontres citées ci-dessous et le match cité ci-dessus alors qu'ils étaient en état de suspension date d'effet du 20/02/2022.

**MCA FC 5 / CERGY PORTUGAIS 5 du 20/03/2022.**

**MERY MERIEL BESSANCOURT / MCA FC 5 du 27/03/2022.**

La commission donne match perdu par pénalité au club de **MCA FC 5** pour l'inscription et la participation des joueurs **M BULTAN Ferdi licence 9602482995**, **KURUCA Hasan licence 2548572911** et **CAGRITTEKIN Huseyin licence 2546249776** sur le match cité ci-dessus alors qu'ils étaient en état de suspensions, pour en attribuer le gain à l'équipe de **ADAMOIS OL 5**

**AMENDE : 300€ (MCA FC 5) pour inscription sur la feuille de match de trois licenciés suspendus**

**CREDIT : ADAMOIS OL 5 : 43,50 €**

**DEBIT : MCA FC 5 : 53,50 €**

**MCA FC 5 0 BUT : -1 POINT**

**ADAMOIS OL 5 1 BUT : 3 POINTS**

## EVOCATION DE LA COMMISSION

La commission donne match perdu par pénalité au club de **MCA FC 5** pour l'inscription et la participation des joueurs **M BULTAN Ferdi licence 9602482995**, **KURUCA Hasan licence 2548572911** et **CAGRITTEKIN Huseyin licence 2546249776** sur le match cité ci-dessus alors qu'ils étaient en état de suspensions, pour en attribuer le gain à l'équipe de **CERGY PORTUGAIS 5**

**AMENDE : 300€ (MCA FC 5) pour inscription sur la feuille de match de trois licenciés suspendus**

**MCA FC 5 : 0 BUT -1 POINT**  
**CERGY PORTUGAIS 5 : 2 BUTS 3 POINTS**

La commission donne match perdu par pénalité au club de **MCA FC 5** pour l'inscription et la participation des joueurs **M BULTAN Ferdi licence 9602482995**, **KURUCA Hasan licence 2548572911** et **CAGRITTEKIN Huseyin licence 2546249776** sur le match cité ci-dessus alors qu'ils étaient en état de suspension, pour en attribuer le gain à l'équipe de **MERY MERIEL BESSANCOURT**

**AMENDE : 300€ (MCA FC 5) pour inscription sur la feuille de match de trois licenciés suspendus**

**MCA FC 5 : 0 BUT : -1 POINT**  
**MERY MERIEL BESSANCOURT : 1 BUT : 3 POINTS**

**De plus la commission inflige trois matches de suspension ferme ajoutés aux 12 matchs infligés par la commission de discipline au joueur M BULTAN Ferdi licence 9602482995 à la date d'effet 20/02/2022.**

**De plus la commission inflige trois matches de suspension ferme ajoutés aux 10 matchs infligés par la commission de discipline au joueur M CAGRITTEKIN Huseyin licence 2546249776 à la date d'effet 20/02/2022.**

## EVOCATION

### BRUYERES BERNES USM

**Match n°23491583 du 03 AVRIL 2022 U16 D3 D BEAUMONT MOURS VIARMES / BRUYERES BERNES USM**

**FRAIS DE DOSSIER : 43,50 € BRUYERES BERNES USM (évocation)**

Demande d'évocation du club de **BRUYERES BERNES USM** sur la qualification d'un joueur.

Considérant que ce n'est pas un motif à évocation,

La demande d'évocation du club de **BRUYERES BERNES USM** est irrecevable.

#### **ARTICLE 30 ter**

Même en cas de réserves ou de réclamation, l'évocation par la Commission compétente est toujours possible et prévaut, avant l'homologation d'un match, en cas :

- de participation d'un joueur non inscrit sur la feuille de match ;
- d'inscription sur la feuille de match, en tant que joueur, d'un licencié suspendu, d'un joueur non licencié au sein du club, ou d'un joueur non licencié ;
- d'acquisition d'un droit indu, par une infraction répétée aux règlements ;
- d'inscription sur la feuille de match d'un joueur venant de l'étranger et n'ayant pas fait l'objet de la procédure de délivrance du Certificat International de Transfert ;
- d'infraction définie à l'article 207 des Règlements Généraux de la F.F.F.

Le club concerné est informé par le D.V.O.F., et il peut formuler ses observations dans le délai qui lui est imparti. Le montant du droit lié à la demande d'évocation est porté au débit du compte du club demandeur. Dans les cas ci-dessus, et indépendamment des sanctions prévues au Titre 4 des Règlements Généraux de la F.F.F., la sanction est le match perdu par pénalité et le club adverse bénéficie des points correspondant au gain du match. Les buts marqués au cours de la rencontre par l'équipe du club fautif sont annulés. Le droit lié à la demande d'évocation est mis à la charge du club déclaré fautif.

**La commission dit résultat acquis sur le terrain confirmé.**



## RECLAMATION

### DE CERGY PONTOISE FC

#### Match n°23490992 du 03 AVRIL 2022 U16 D2 A ARGENTEUIL FC / CERGY PONTOISE FC

Réclamation du club de **CERGY PONTOISE FC** sur l'arbitrage de la rencontre citée ci-dessus.

Considérant que la mise en cause de la participation ou de la qualification est exclusivement sur des joueurs ou des joueuses,

La réclamation du club de CERGY PONTOISE FC est irrecevable.

#### Article 30 Bis Réclamation

La mise en cause de la qualification et/ou de la participation **exclusivement des joueurs** peut, même s'il n'a pas été formulé de réserves préalables sur la feuille de match, intervenir par la voie d'une réclamation formulée, uniquement par les Clubs participant à la rencontre, dans les conditions, de forme, de délai et de frais, fixées pour la confirmation des réserves, par les dispositions de l'article 30.12 du présent Règlement Sportif. Cette réclamation doit être nominale et motivée, au sens des dispositions prévues, pour les réserves, par l'article 142 des Règlements Généraux de la F.F.F. Le non-respect des formalités relatives à la formulation et au dépôt de la réclamation entraîne son irrecevabilité. Si la réclamation est recevable, le Club adverse en reçoit communication par l'Organisme gérant la compétition, et il peut, s'il le souhaite, formuler ses observations dans un délai qui lui est imparti. En cas d'infraction à l'une des dispositions prévues aux articles 148 à 170, et indépendamment des éventuelles pénalités prévues au Titre 4 des Règlements Généraux de la F.F.F. :

**La commission dit score acquis sur le terrain.**

### TOURNOIS DE ST BRICE

Homologation du tournoi du 30 AVRIL 2022 U7, U8, U9, U13.  
Tournoi homologué

Homologation du tournoi du 06 MAI 2022 U11, U12.  
Tournoi homologué

Homologation du tournoi du 11 JUIN 2022 U10.  
Tournoi homologué

Participation : 70€

### TOURNOIS DE FC ECOUEN

Homologation du tournoi du 30 AVRIL 2022 U6, U7.  
Tournoi homologué

Homologation du tournoi du 01 MAI 2022 U8, U9.  
Tournoi homologué

Homologation du tournoi du 07 MAI 2022 U10, U11.  
Tournoi homologué

Participation : 60€

## INFORMATIONS

La commission demande au secrétariat d'interroger le club de **BEZONS USO** de renvoyer le mail du 31 /01/2022 précisant l'origine de la non-utilisation de la FMI sur les rencontres **U12 U13 Série 4 du 05 février 2022**.

**Réponse impérative avant le 18/04/2022 avant 12h00**

DOSSIER TRANSMIS PAR LA CDIF  
AVERTISSEMENT FMI 1<sup>ère</sup> 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> NON-UTILISATION DE LA TABLETTE (art 44.4)

## CHAMPIONNAT

### U 14 D4 / Phase Unique / Poule C

Journée du 26 MARS. 2021

Montmagny S. 1	Vexin AS 1	Montmagny S. 1 responsable
----------------	------------	----------------------------

Montmagny S. 1 : 100€ AMENDE

La commission se réunissant tous les lundis de 14h00 à 18h00, les clubs qui n'auront pas fait parvenir la raison de la non-utilisation de la FMI seront notifiés dans les procès-verbaux de la CDSR.

### Criterion Avenir U12 Série 2 / Phase 2 / Poule A

Journée du 26 MARS. 2021

St Ouen L'Aumône AS 3	Argenteuil RC 3	Les deux clubs responsables
-----------------------	-----------------	-----------------------------

St Ouen L'Aumône AS 3 : 100€ AMENDE

Argenteuil RC 3 : 100€ AMENDE

La commission se réunissant tous les lundis de 14h00 à 18h00, les clubs qui n'auront pas fait parvenir la raison de la non-utilisation de la FMI seront notifiés dans les procès-verbaux de la CDSR.

### U12-U13 (Série 1) / Phase 2 / Poule B

Journée du 26 MARS. 2021

Fontenay FC 1	Survilliers Avenir 1	Les deux clubs responsables
---------------	----------------------	-----------------------------

Fontenay FC 1 : 1 AVERTISSEMENT

Survilliers Avenir 1 : 100€ AMENDE

La commission se réunissant tous les lundis de 14h00 à 18h00, les clubs qui n'auront pas fait parvenir la raison de la non-utilisation de la FMI seront notifiés dans les procès-verbaux de la CDSR.

### U12-U13 (Série 2) / Phase 2 / Poule B

Journée du 26 MARS. 2021

Courdimanche AS 2	Marly La Ville ES 2	Les deux clubs responsables
-------------------	---------------------	-----------------------------

Courdimanche AS 2 : 100€ AMENDE

Marly La Ville Es 2 : 1 AVERTISSEMENT

La commission se réunissant tous les lundis de 14h00 à 18h00, les clubs qui n'auront pas fait parvenir la raison de la non-utilisation de la FMI seront notifiés dans les procès-verbaux de la CDSR.

Garges FCM 4	Osny FC 2	Les deux clubs responsables
--------------	-----------	-----------------------------

Garges FCM 4 : 100€ AMENDE

Osny FC 2 : 100€ AMENDE

La commission se réunissant tous les lundis de 14h00 à 18h00, les clubs qui n'auront pas fait parvenir la raison de la non-utilisation de la FMI seront notifiés dans les procès-verbaux de la CDSR.





## U12-U13 (Série 2) / Phase 2 / Poule C

Journée du 26 MARS. 2021

St Ouen L'Aumône AS 4	Menucourt AS 1	Les deux clubs responsables
-----------------------	----------------	-----------------------------

St Ouen L'Aumône AS 4 : 100€ AMENDE  
Menucourt AS 1 : 100€ AMENDE

La commission se réunissant tous les lundis de 14h00 à 18h00, les clubs qui n'auront pas fait parvenir la raison de la non-utilisation de la FMI seront notifiés dans les procès-verbaux de la CDSR.

## U12-U13 (Série 2) / Phase 2 / Poule D

Journée du 26 MARS. 2021

St Ouen L'Aumône AS 5	Menucourt AS 2	Les deux clubs responsables
-----------------------	----------------	-----------------------------

St Ouen L'Aumône AS 5 : 100€ AMENDE  
Menucourt AS 2 : 1 AVERTISSEMENT

La commission se réunissant tous les lundis de 14h00 à 18h00, les clubs qui n'auront pas fait parvenir la raison de la non-utilisation de la FMI seront notifiés dans les procès-verbaux de la CDSR.

Montigny OL 2	Arnouville AS 2	Les deux clubs responsables
---------------	-----------------	-----------------------------

Montigny OL 2 : 100€ AMENDE  
Arnouville AS 2 : 100€ AMENDE

La commission se réunissant tous les lundis de 14h00 à 18h00, les clubs qui n'auront pas fait parvenir la raison de la non-utilisation de la FMI seront notifiés dans les procès-verbaux de la CDSR.

## U12-U13 (Série 4) / Phase 2 / Poule A

Journée du 26 MARS. 2021

Bezons USO 1	Montmorency FC 1	Les deux clubs responsables
--------------	------------------	-----------------------------

Bezons USO 1 : 1 AVERTISSEMENT  
Montmorency FC 1 : 100€ AMENDE

La commission se réunissant tous les lundis de 14h00 à 18h00, les clubs qui n'auront pas fait parvenir la raison de la non-utilisation de la FMI seront notifiés dans les procès-verbaux de la CDSR.

## U12-U13 (Série 4) / Phase 2 / Poule B

Journée du 26 MARS. 2021

Bezons USO 2	Montmorency FC 2	Les deux clubs responsables
--------------	------------------	-----------------------------

Bezons USO 2 : 100€ AMENDE  
Montmorency FC 2 : 100€ AMENDE

La commission se réunissant tous les lundis de 14h00 à 18h00, les clubs qui n'auront pas fait parvenir la raison de la non-utilisation de la FMI seront notifiés dans les procès-verbaux de la CDSR.

## U12-U13 (Série 4) / Phase 2 / Poule C

Journée du 26 MARS. 2021

Bezons USO 3	Montmorency FC 3	Les deux clubs responsables
--------------	------------------	-----------------------------

Bezons USO 3 : 1 AVERTISSEMENT  
Montmorency FC 3 : 1 AVERTISSEMENT

La commission se réunissant tous les lundis de 14h00 à 18h00, les clubs qui n'auront pas fait parvenir la raison de la non-utilisation de la FMI seront notifiés dans les procès-verbaux de la CDSR.

## U12-U13 (Série 4) / Phase 2 / Poule D

Journée du 26 MARS. 2021

Bezons USO 4	Montmorency FC 4	Les deux clubs responsables
--------------	------------------	-----------------------------

Garges FCM 15 : 100€ AMENDE  
Montmorency FC 4 : 100€ AMENDE

La commission se réunissant tous les lundis de 14h00 à 18h00, les clubs qui n'auront pas fait parvenir la raison de la non-utilisation de la FMI seront notifiés dans les procès-verbaux de la CDSR.

## U12-U13 (Série 2) / Phase 2 / Poule A

Journée du 26 MARS. 2021

Courdimanche AS 1	Marly La Ville ES 1	Les deux clubs responsables
-------------------	---------------------	-----------------------------

Courdimanche AS 1 : 100€ AMENDE  
Marly La Ville ES 1 : 1 AVERTISSEMENT

La commission se réunissant tous les lundis de 14h00 à 18h00, les clubs qui n'auront pas fait parvenir la raison de la non-utilisation de la FMI seront notifiés dans les procès-verbaux de la CDSR.

Garges FCM 3	Osny FC 1	Les deux clubs responsables
--------------	-----------	-----------------------------

Garges FCM 3 : 100€ AMENDE  
Osny FC 1 : 100€ AMENDE

La commission se réunissant tous les lundis de 14h00 à 18h00, les clubs qui n'auront pas fait parvenir la raison de la non-utilisation de la FMI seront notifiés dans les procès-verbaux de la CDSR.

## Criterium Vétérans + De 45 Ans / Poule B

Journée du 27 MARS. 2021

Conflans FC 15	Neuville S/ Oise AS 15	Les deux clubs responsables
----------------	------------------------	-----------------------------

Conflans FC 15 : 1 AVERTISSEMENT  
Neuville S/ Oise AS 15 : 100€ AMENDE

La commission se réunissant tous les lundis de 14h00 à 18h00, les clubs qui n'auront pas fait parvenir la raison de la non-utilisation de la FMI seront notifiés dans les procès-verbaux de la CDSR.

## Criterium U11 Futsal / Phase 2 / Poule B

Journée du 27 MARS. 2021

Sannois Futsal Club 1	Attainville Futsal C 2	Les deux clubs responsables
-----------------------	------------------------	-----------------------------

Sannois Futsal Club 1 : 100€ AMENDE  
Attainville Futsal C 2 : 1 AVERTISSEMENT

La commission se réunissant tous les lundis de 14h00 à 18h00, les clubs qui n'auront pas fait parvenir la raison de la non-utilisation de la FMI seront notifiés dans les procès-verbaux de la CDSR.

**DOSSIER TRANSMIS PAR LA CDIF RECTIFICATIF du PV du 28 MARS 2022**  
**AVERTISSEMENT FMI 1<sup>ère</sup> 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> NON-UTILISATION DE LA TABLETTE (art 44.4)**

## CHAMPIONNAT

À la suite du mail du 26 MARS 2022 du club BEZONS USO.

### U12-U13 (Série 4) / Phase 2 / Poule A

Journée du 05 FEV. 2021

Bezons USO 1	Persan US 03 1	Persan US 03 1 responsable
--------------	----------------	----------------------------

**Bezons USO 1 : RETRAIT AMENDE**

La commission se réunissant tous les lundis de 14h00 à 18h00, les clubs qui n'auront pas fait parvenir la raison de la non-utilisation de la FMI seront notifiés dans les procès-verbaux de la CDSR.

### U12-U13 (Série 4) / Phase 2 / Poule B

Journée du 05 FEV. 2021

Bezons USO 2	Persan US 03 2	Persan US 03 1 responsable
--------------	----------------	----------------------------

**Bezons USO 2 : RETRAIT AVERTISSEMENT**

La commission se réunissant tous les lundis de 14h00 à 18h00, les clubs qui n'auront pas fait parvenir la raison de la non-utilisation de la FMI seront notifiés dans les procès-verbaux de la CDSR.

**DOSSIER TRANSMIS PAR LA CDIF RECTIFICATIF du PV du 04 MARS 2022**  
**AVERTISSEMENT FMI 1<sup>ère</sup> 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> NON-UTILISATION DE LA TABLETTE (art 44.4)**

### U12-U13 (Série 2) / Phase 2 / Poule F

Journée du 19 MARS. 2021

Cosmo Taverny 3	Adamois OL 2	RETRAIT AMENDE
-----------------	--------------	----------------

**Cosmo Taverny 3 : RETRAIT AMENDE**  
**Adamois OL 2 : RETRAIT AMENDE**

La commission se réunissant tous les lundis de 14h00 à 18h00, les clubs qui n'auront pas fait parvenir la raison de la non-utilisation de la FMI seront notifiés dans les procès-verbaux de la CDSR.

Vexin AS 2	Grosloy FC 2	RETRAIT AMENDE
------------	--------------	----------------

**Vexin AS 2 : RETRAIT AMENDE**  
**Grosloy FC 2 : RETRAIT AMENDE**

La commission se réunissant tous les lundis de 14h00 à 18h00, les clubs qui n'auront pas fait parvenir la raison de la non-utilisation de la FMI seront notifiés dans les procès-verbaux de la CDSR.

Bruyeres Bernes USM 2	Neuville S/ Oise AS 2	RETRAIT AMENDE
-----------------------	-----------------------	----------------

**Bruyeres Bernes USM 2 : RETRAIT AMENDE**  
**Neuville S/ Oise AS 2 : RETRAIT AMENDE**



La commission se réunissant tous les lundis de 14h00 à 18h00, les clubs qui n'auront pas fait parvenir la raison de la non-utilisation de la FMI seront notifiés dans les procès-verbaux de la CDSR.

## U 16 D3 / Phase Unique / Poule A

Journée du 20 MARS. 2021

Herblay Sur Seine FC 2	Cosmo Taverny 2	Herblay Sur Seine FC 2 responsable
------------------------	-----------------	------------------------------------

**Cosmo Taverny 2 : RETRAIT AVERTISSEMENT**

La commission se réunissant tous les lundis de 14h00 à 18h00, les clubs qui n'auront pas fait parvenir la raison de la non-utilisation de la FMI seront notifiés dans les procès-verbaux de la CDSR.

## Criterion Avenir U12 Série 2 / Phase 2 / Poule A

Journée du 19 MARS. 2021

Cergy Pontoise FC 3	Eragny FC 2	Cergy Pontoise FC 3 responsable
---------------------	-------------	---------------------------------

**Eragny FC 2 : RETRAIT AMENDE**

La commission se réunissant tous les lundis de 14h00 à 18h00, les clubs qui n'auront pas fait parvenir la raison de la non-utilisation de la FMI seront notifiés dans les procès-verbaux de la CDSR.

## COMMISSION DÉPARTEMENTALE DU CALENDRIER ET ORGANISATION DES COMPÉTITIONS

### RÉUNION DU 12 AVRIL 2022

**Présents** : Mme Sylvestre – MM. Pézière -Traon-Sabaté

**Excusés** : MM. N'Diaye - Sénégal – Podan-Mavounzy

### **INFORMATIONS IMPORTANTES (SAISON 2021/2022)**

Nous vous rappelons que tous les courriers adressés à la commission doivent l'être sur du papier à l'entête du club, sinon le courrier ne sera pas traité.

#### **RAPPEL**

Seuls les mails envoyés par le biais de la messagerie officielle attribuée à chaque club seront traités. Tout mail envoyé à la Commission avec une adresse privée ne sera pas traité

#### **ATTENTION :**

**ART. 10.2 du RS du DVOF** Si pour une raison quelconque, un club fait une demande de dérogation, celle-ci doit obligatoirement être accompagnée de l'accord écrit de l'adversaire et parvenir au DVOF au plus tard la veille du jour de la réunion (le mardi) de la Commission compétente précédant la date du match.

Pour toute demande de dérogation concernant horaires et dates de match, les clubs sont invités à utiliser l'application disponible sur Footclubs pour avoir la validation de la part des clubs adverses.

Aucune demande par mail ne sera prise en compte par la Commission.

## **ART 11 LES OBLIGATIONS DU RS DU DVOF**

### **PRESLES USL**

Sont concernés : PRESLES USL Seniors D3 Poule B

Suite au forfait général de votre équipe U18, votre équipe Seniors D3 Poule A est classée dernière de son groupe et rétrogradée en division inférieure la saison à venir 2022-2023. Cependant vous avez la possibilité de disputer des rencontres amicales contre les autres équipes de votre groupe sous réserve de l'accord de chacune d'elle

### **FRETTOISE ES**

Courriel du 03/04/2022

Après vérification de la situation administrative des équipes Seniors ne répondant pas aux obligations, la COC a appliqué le strict règlement de l'article 11.1 du RS du DVOF

## RETOUR COMMISSION DE DISCIPLINE DU 23/11/2021

### OL MONTIGNY

À la suite du PV de la Commission de Discipline du 23/11/2021, la Commission décide :

\* 7 mois de matches à huis clos du terrain de Montigny U16 D3 Poule B à dater du 29 novembre 2021 (article 40-6 du RS du DVOF)

\* 2 Délégués du DVOF à la charge de l'OL MONTIGNY

#### **Matches concernés à domicile :**

- 08/05/2022 : OL MONTIGNY / CSM EAUBONNE
- 29/05/2022 : OL MONTIGNY / FC VILLIERS LE BEL

**\*Dans tous les cas, les clubs concernés, organisateur et visiteur, ont chacun l'obligation de soumettre, à l'approbation de la Commission d'Organisation compétente, par écrit 48 heures au moins avant la rencontre, une liste de personnes (comportant leur identité, numéro de licence et fonction) susceptibles en ce qui les concerne d'assister au match à huis clos. La liste précitée n'étant pas exclusive, la Commission d'Organisation compétente a la faculté d'accepter certaines personnes dont les fonctions ne sont pas visées ci-dessus. Le non-respect des dispositions précitées peut entraîner la perte par pénalité de la rencontre au club fautif.**

## RETOUR COMMISSION DE DISCIPLINE DU 01/02/2022

### FC HERBLAY

À la suite du PV de la Commission de Discipline du 01/02/2022, la Commission décide :

- 4 mois de matches à huis clos du terrain du FC Herblay U18 D Poule B à dater du 7 février 2022 (article 40-6 du RS du DVOF)

#### **Matches concernés à domicile :**

- 29/05/2022 : FC HERBLAY 1 / FC ECOUEN 1

**\*Dans tous les cas, les clubs concernés, organisateur et visiteur, ont chacun l'obligation de soumettre, à l'approbation de la Commission d'Organisation compétente, par écrit 48 heures au moins avant la rencontre, une liste de personnes (comportant leur identité, numéro de licence et fonction) susceptibles en ce qui les concerne d'assister au match à huis clos. La liste précitée n'étant pas exclusive, la Commission d'Organisation compétente a la faculté d'accepter certaines personnes dont les fonctions ne sont pas visées ci-dessus. Le non-respect des dispositions précitées peut entraîner la perte par pénalité de la rencontre au club fautif.**

## RETOUR COMMISSION DE DISCIPLINE DU 22/03/2022

### GONESSE RC

À la suite du PV de la Commission de Discipline du 22/03/2022, la Commission décide :

- Gonesse RC : - 1 point
- Match n°23467771 du 06/02/2022 GONESSE RC 2 / PRESLES USL 1: Seniors D3 Poule B

### PUISEUX LOUVRES FC

À la suite du PV de la Commission de Discipline du 29/03/2022, la Commission décide :

- Match n°23468303 du 06/02/2022 AS VEXIN 2 / PUISEUX LOUVRES 2 Seniors D4 Poule A
- AS VEXIN 4buts 3pts
- PUISEUX LOUVRES 0but -1pt



## RETOUR COMMISSION DE DISCIPLINE DU 29/03/2022

### JS PONTOISIENNE

À la suite du PV de la Commission de Discipline du 29/03/2022, la Commission décide :

- 2 matches à huis clos pour l'équipe U14 D4 Poule C de la JS PONTOISIENNE (article 40-6 du RS du DVOF) avec un délégué officiel à la charge de la JS Pontoisienne

#### Matches concernés à domicile :

- 14/05/2022 :JS PONTOISIENNE / ENT. BOUFFEMONT 3
- 04/06/2022 JS PONTOISIENNE / BEAUCHAMP AS

**\*Dans tous les cas, les clubs concernés, organisateur et visiteur, ont chacun l'obligation de soumettre, à l'approbation de la Commission d'Organisation compétente, par écrit 48 heures au moins avant la rencontre, une liste de personnes (comportant leur identité, numéro de licence et fonction) susceptibles en ce qui les concerne d'assister au match à huis clos. La liste précitée n'étant pas exclusive, la Commission d'Organisation compétente a la faculté d'accepter certaines personnes dont les fonctions ne sont pas visées ci-dessus. Le non-respect des dispositions précitées peut entraîner la perte par pénalité de la rencontre au club fautif.**

## RETOUR COMMISSION CDPME du 28/02/2022

### ENT. BEAUMONT MOURS VIARMES 1 – PERSAN US 03 2

À la suite du PV de la Commission CDPME du 28/02/2022 concernant le match U16 D3 Poule D n°23491556 ENT. BEAUMONT MOURS VIARMES / PERSAN US 03 02, la Commission décide :

- Match aller à jouer le 17/04/2022 à 13H
  - 1 arbitre officiel à la charge de l'ENT. BEAUMONT MOURS VIARMES 1
  - Match se jouera à huis clos sur les installations de l'ENT. VIARMES BEAUMONT MOURS 1
  - Pas d'autre match ce jour-là sur les installations
  - Art. 40.6 du RS du DVOF

**Dans tous les cas, les clubs concernés, organisateur et visiteur, ont chacun l'obligation de soumettre, à l'approbation de la Commission d'Organisation compétente, par écrit 48 heures au moins avant la rencontre, une liste de personnes (comportant leur identité, numéro de licence et fonction) susceptibles en ce qui les concerne d'assister au match à huis clos. La liste précitée n'étant pas exclusive, la Commission d'Organisation compétente a la faculté d'accepter certaines personnes dont les fonctions ne sont pas visées ci-dessus. Le non-respect des dispositions précitées peut entraîner la perte par pénalité de la rencontre au club fautif.**

- Match retour à jouer le 29/05/2022 à 13H
  - Match se jouera à huis clos sur les installations de Persan (Stade Deschamps)
  - Pas d'autre rencontre ce jour-là sur les installations
  - 1 arbitre officiel à la charge de Persan
  - Art. 40.6 du RS du DVOF

**Dans tous les cas, les clubs concernés, organisateur et visiteur, ont chacun l'obligation de soumettre, à l'approbation de la Commission d'Organisation compétente, par écrit 48 heures au moins avant la rencontre, une liste de personnes (comportant leur identité, numéro de licence et fonction) susceptibles en ce qui les concerne d'assister au match à huis clos. La liste précitée n'étant pas exclusive, la Commission d'Organisation compétente a la faculté d'accepter certaines personnes dont les fonctions ne sont pas visées ci-dessus. Le non-respect des dispositions précitées peut entraîner la perte par pénalité de la rencontre au club fautif.**

## ART 11 LES OBLIGATIONS DU RS DU DVOF

### FRETTOISE ES

Sont concernés : FRETTOISE ES Seniors D3 Poule B

Suite au non-engagement d'une 2ème équipe Seniors et suite au forfait général de votre équipe U18, votre équipe Seniors D3 Poule A est classée dernière de son groupe et rétrogradée en division inférieure la saison à venir 2022-2023. Cependant vous avez la possibilité de disputer des rencontres amicales contre les autres équipes de votre groupe sous réserve de l'accord de chacune d'elle.

**Les équipes déclassées et mises hors compétitions peuvent encore disputer les matches avec un arbitre officiel et ceux-ci seront considérés comme matches amicaux.**

## CLUBS EN INFRACTION COMPTE CLUB (Art. 3.6.3a du RS du DVOF)

Week end des 18 – 19 et 20 février 2022

### OL MONTIGNY ANCIENS D1

MATCH N°23470157

1 point de pénalité

Week end du 27 février 2022

### CLUB 3 M FRANCE ANCIENS D4 POULE A

MATCH N°23470957

1 point de pénalité

Week end du 06 Mars 2022

### OL MONTIGNY ANCIENS D1

MATCH N°23470165

1 point de pénalité

### MACCABI DE SARCELLES CDM D1

MATCH N°23469326

1 point de pénalité

Week end du 13 Mars 2022

### OL MONTIGNY seniors D3 Poule C

MATCH N°23467910

1 point de pénalité

### OL MONTIGNY seniors D1

MATCH N°23497018

1 point de pénalité

### MACCABI SARCELLES CDM D1

MATCH N°23469332

1 point de pénalité

### PORTUGAIS DE PERSAN ANCIENS D4 POULE B

MATCH N°23471106

1 point de pénalité

Week end du 20 Mars 2022

### OL MONTIGNY SENIORS D3 POULE C

MATCH N°23467917

1 point de pénalité

**OL MONTIGNY SENIORS D1**

MATCH N°23497032

1 point de pénalité

**OL MONTIGNY ANCIENS D1**

MATCH N°23470181

1 point de pénalité

**OL MONTIGNY ANCIENS D4 POULE B**

MATCH N°23471112

1 point de pénalité

**PORTUGAIS DE PERSAN ANCIENS D2 POULE A**

MATCH N°23470321

1 point de pénalité

**Week end du 27 Mars 2022****OL MONTIGNY SENIORS D3 POULE C**

MATCH N°23467924

1 point de pénalité

**OL MONTIGNY SENIORS D1**

MATCH N°23497046

1 point de pénalité

**OL MONTIGNY ANCIENS D1**

MATCH N°23470189

1 point de pénalité

**OL MONTIGNY ANCIENS D4 POULE B**

MATCH N°23471119

1 point de pénalité

**MACCABI SARCELLES CDM D1**

MATCH N°23469344

1 point de pénalité

**CLUB 3M FRANCE ANCIENS D4 POULE A**

MATCH N°23470988

1 point de pénalité

**Week end du 03 Avril 2022****OL MONTIGNY ANCIENS D4 POULE B**

MATCH N°23471126

1 point de pénalité

**OL MONTIGNY ANCIENS D1**

MATCH N°23470194

1 point de pénalité

**OL MONTIGNY SENIORS D3 POULE C**

MATCH N°23467931

1 point de pénalité

**OL MONTIGNY SENIORS D1**

MATCH N°23497060

1 point de pénalité



**MACCABI SARCELLES CDM D1**

MATCH N°23469656

1 point de pénalité

**CLUB 3M FRANCE ANCIENS D4 POULE A**

MATCH N°23470995

1 point de pénalité

**REMERCIEMENTS ARBITRE****M KUSE BAHRI****M LEBEAU Fabrice****CONFIRMATION DE RESULTAT****FC PUISEUX LOUVRES 95**

ANCIENS D4 POULE B

Match n°23471075 du 12/12/2021

**FC PUISEUX LOUVRES 95 13 / AS COURDIMANCHE 12**

<b>FC PUISEUX LOUVRES 95 13</b>	<b>1pt</b>	<b>4buts</b>
<b>AS COURDIMANCHE 12</b>	<b>1pt</b>	<b>4buts</b>

**FC HERBLAY**

U14 D2 POULE B

Match n°23497588 du 26/03/2022

**FC HERBLAY 1 / ESSG 3**

<b>FC HERBLAY 1</b>	<b>3pts</b>	<b>6buts</b>
<b>ESSG 3</b>	<b>0pt</b>	<b>0but</b>

**AAS SARCELLES**

U14 D4 POULE B

Match n°23885804 du 02/03/2022

**AAS SARCELLES 6 / GAFEPB 1**

<b>AAS SARCELLES 6</b>	<b>3pts</b>	<b>5buts</b>
<b>GAFEPB 1</b>	<b>0pt</b>	<b>1but</b>

**COURRIER CLUBS****FC AUVERS ENNERY**

Courriel du 04/04/2022

U14 D4 POULE B

Match n°23885824 du 28/05/2022

**FC AUVERS ENNERY 1/ GAFEPB 1**

Suite motif invoqué la commission décide match à jouer le 21/05/2022 au stade STEPHANE DIGANA 2 à AUVERS SUR OISE

**GAFEPB**

Courriel du 12/04/2022

En réponse à votre question, merci de prendre connaissance de l'ART. 20.4 du RS du DVOF.

**MACCABI SARCELLES**

Courriel du 12/04/2022

**CDM D1**

MACCABI SARCELLES 5 / ACS CORMEILLAIS 5

En l'absence d'accord avec votre adversaire match maintenu le 24/04/2022



## **DATES – TERRAINS – HEURES (FOOTCLUBS)**

### **FC VILLIERS LE BEL**

Courriel du 10/04/2022

SENIORS D2 Poule A

Match n°23466991 du 17/04/2022

### **FC VILLIERS LE BEL 1 / FC ERAGNY 1**

Nouvelle date : 03/05/2022

Nouvel horaire : 20H15

Accord des 2 clubs

Accord de la COC

### **FC PUISEUX LOUVRES 95**

Courriel du 10/04/2022

SENIORS D3 Poule B

Match n°23467829 du 29/05/2022

### **FC PUISEUX LOUVRES 95 1 / FC SOISY ANDILLY MARGENCY 2**

Nouvelle date : 22/05/2022

Accord des 2 clubs

Accord de la COC

### **AS PORTUGAIS CERGY PONTOISE**

Courriel du 06/04/2022

ANCIENS D1

Match n°23470211 du 24/04/2022

### **CERGY PONTOISE FC 11 / CERGY PORTUGAIS 11**

**Cette rencontre se déroulera au stade du chat perché à 20H30.**

**Les frais d'arbitrage à la charge FC CERGY PONTOISE**

### **FC PUISEUX LOUVRES**

Courriel du 07/04/2022

ANCIENS D4 POULE A

Match n°23471024 du 29/05/2022

### **PUISEUX LOUVRES 95 12 / CHAUMONTEL LUZARCHES 11**

**Cette rencontre se déroulera au stade du GRAND PARC 1 à CHAUMONTEL.**

**Les frais d'arbitrage à la charge FC PUISEUX LOUVRES**

### **FC JOUY LE MOUTIER**

Courriel du 11/04/2022

U16 D2 POULE B

Match n°23491148 du 15/05/2022

### **AS VEXIN 1/ FC JOUY LE MOUTIER 1**

**Application de l'ART. 23.8 du RS DU DVOF.**

**LA RENCONTRE SE DEROULE SUR LES INSTALLATIONS DE JOUY LE MOUTIER.**

**Les frais d'arbitrage à la charge de l'AS VEXIN**

### **AAS SARCELLES**

Courriel du 11/04/2022

**U14 D4 POULE A**

Match n°23885205 du 16/04/2022

### **FU FOSSES 2 / AAS SARCELLES 5**

Nouvelle date : 23/04/2022

Accord des 2 clubs

Accord de la COC

## MATCHES A JOUER

**23/04/2022**

**U14 D4 Poule A**

Match n°23885188

**ENT. EZANVILLE GROSLAY 2 / ESM THILLAY 1**

**30/04/2022**

**SENIORS FEMININES D1**

Match n°23734726

**HERBLAY FC 2 / GARGES FCM 1**

**Match à 15h00**

**01/05/2022**

**ANCIENS D3 Poule B**

Match n°23470735

**FC FONTENAY 11 / FAS ARNOUVILLE 11**

**CDM D1**

Match n°23469393

**OL ADAMOIS 5 / CERGY PORTUGAIS 5**

**08/05/2022**

**U18 D2 Poule A**

Match n°23489244

**ES ST PRIX 1 / AS MENU COURT 1**

**SENIORS D3 Poule B**

Match n°23467817

**RC GONESSE 2 / AS MENU COURT 2**

**MATCH 14H15**

**SENIORS D2 Poule B**

Match n°23467244

**RC GONESSE 1 / AS MENU COURT 1**

**MATCH 16H30**

**22/05/2022**

**SENIORS D2 POULE A**

Match n°23467045

**FC VILLIERS LE BEL 1 / ES MARLY 2**

**SENIORS D4 POULE A**

Match n°23468340

**ULS PRESLES 2 / USM BRUYERES BERNES 1**

**SENIORS D4 POULE A**

Match n°23468340

**ECLAIRS DE PUISEUX 1 / AC PARMAN 1**

**Anciens D4 Poule B**

Match n°23471122

**US ROISSY 12 / ACADEMIE ERMONT 11****1er APPEL DE FEUILLE DE MATCH****FC ERAGNY****U18 D2 Poule B**

Match n°23703637 du 10/04/2022

**FC ERAGNY 1/ FC SAM 2****2eme APPEL DE FEUILLE DE MATCH****MONTIGNY OL****Anciens D4 Poule B**

Match n°23471126 du 03/04/2022

**MONTIGNY OL 12 / FC PUISEUX LOUVRES 13****MATCH PERDU PAR PENALITE****US EZANVILLES ECOUEN**

SENIORS D3 POULE C

Match n°23467927 du 03/04/2022

**US EZANVILLES ECOUEN 2/ OL VIARMES ASNIERES 1**

Abandon de terrain, art 40.1 du RS du DVOF

<b>US EZANVILLES ECOUEN 2</b>	<b>-1pt 0but</b>
<b>OL VIARMES ASNIERES 1</b>	<b>3pts 6buts</b>

**MATCH PERDU POUR ERREUR ADMINISTRATIVE****ASSOA**

SENIORS D2 POULE A

Match n°23467038 du 10/04/2022

**ASSOA 3/ FC VILLIERS LE BEL 1**

Abandon de terrain, art 40.2 du RS du DVOF

<b>ASSOA 3</b>	<b>-1pt 0but</b>
<b>FC VILLIERS LE BEL 1</b>	<b>3pts 0but</b>

**1er FORFAIT AVISE SANS AMENDE****ES VALLEE DE SAUSSERON**

CHALLENGE EDMOND RAULET

Match n°24173709 du 11/04/2022

**ES VALLEE DE SAUSSERON 1 / AS ERMONT 1**

<b>ES VALLEE DE SAUSSERON 1</b>	<b>-1pt 0but</b>
<b>AS ERMONT 1</b>	<b>3pts 5buts</b>

## 1er FORFAIT AVEC AMENDE

### FC HERBLAY

U16 D3 Poule A

Match n°23491264 du 10/04/2022

RC ARGENTEUIL 3 / FC HERBLAY 2

FC HERBLAY 2                      Amende 24€

FC HERBLAY 2	-1pt	0but
RC ARGENTEUIL 3	3pts	5buts

### FC PUISEUX LOUVRES 95

U16 D3 Poule E

Match n°23491679 du 10/04/2022

FC PUISEUX LOUVRES 95 1/ FC OSNY 2

FC PUISEUX LOUVRES 95 1                      Amende 24€

FC PUISEUX LOUVRES 95 1	-1pt	0but
FC OSNY 2	3pts	5buts

### COSMO TAVERNY

U16 D3 Poule C

Match n°23857418 du 10/04/2022

COSMO TAVERNY 3 / AS MENU COURT 1

COSMO TAVERNY 3                      Amende 24€

COSMO TAVERNY 3	-1pt	0but
AS MENU COURT 1	3pts	5buts

### OL VIARMES ASNIERES

Vétérans + 45 ans Poule A

Match n°23469631 du 10/04/2022

AS ERMONT 15 / OL VIARMES ASNIERES 15

OL VIARMES ASNIERES 15                      Amende 31€

### AS COURDIMANCHE

Vétérans + 45 ans Poule A

Match n°23469628 du 10/04/2022

FCM GARGES 15 / ENT. COURDIMANCHE MENU COURT 15

ENT. COURDIMANCHE MENU COURT 15                      Amende 31€

## 2ème FORFAIT AVEC AMENDE

### AS VEXIN

U16 D2 Poule B

Match n°23491129 du 10/04/2022

FCM GARGES 2 / AS VEXIN 1

AS VEXIN 1                      Amende 27.50€

AS VEXIN 1	-1pt	0but
FCM GARGES 2	3pts	5buts



## 3ème FORFAIT AVEC AMENDE

### AS ERMONT

SENIORS D4 Poule C

Match n°23468604 du 10/04/2022

**AC PARMAIN 2 / AS ERMONT 3**

**AS ERMONT 3 Amende 37.50€**

<b>AS ERMONT 3</b>	<b>-1pt</b>	<b>0but</b>
<b>AC PARMAIN 2</b>	<b>3pts</b>	<b>5buts</b>

### AS COURDIMANCHE

U14 D4 POULE B Poule B

Match n°23885807 du 09/04/2022

**FC GOUSSAINVILLE 3 / AS COURDIMANCHE 2**

**AS COURDIMANCHE 2 Amende 33.50€**

<b>AS COURDIMANCHE 2</b>	<b>-1pt</b>	<b>0but</b>
<b>FC GOUSSAINVILLE 3</b>	<b>3pts</b>	<b>5buts</b>

## FORFAIT GENERAL

### AS ERMONT

SENIORS D4 Poule C

Amende : 57€

### AS COURDIMANCHE

U14 D4 Poule B

Amende : 57€

### FC HERBLAY 2

U16 D3 Poule A

Amende : 57€

**Secrétaire de Séance**

Mr SENECAL

**Président de Séance**

Mme SYLVESTRE



## COMMISSION CALENDRIER ET ORGANISATION DES COMPÉTITIONS

RÉUNION DU 11 AVRIL 2022

### SECTION FÉMININES

#### INFORMATIONS IMPORTANTES :

Pour la saison 2021/2022, vous avez l'obligation d'utiliser la feuille de match informatisée pour l'ensemble des catégories.

RAPPEL

### RAPPEL RÈGLEMENTS ET PRÉCONISATIONS

La Commission tient à rappeler à tous les Clubs les informations suivantes :

#### FORFAITS

- Forfait non avisé (absence de mail officiel au DVOF et club adverse avant vendredi 12h) :

- o 1<sup>er</sup> = **24€** (31€ en seniors F)
- o 2<sup>ème</sup> = 27.5€ (37.5€ en séniors F)
- o 3<sup>ème</sup> = **33.5€ + Forfait Général = 57€** (41.5 + Forfait Général = 72€ en séniors F)

- Le Forfait général est imputé même au forfait avisé.

-NON UTILISATION DE FEUILLE DE MATCH INFORMATISEE (hors problèmes technique) **100€**

- Absence non excusée aux réunions = **50€**

- Personne inscrite sur la feuille de match non licenciée = **120€**

- Joueuse inscrite sur la feuille de match non autorisée (sur classement ou sous classement non autorisé) = **80€**

- Feuille de match irrégulière (manque une information ou une signature) Rappel les éducateurs et arbitres assistants avec n° licence = **10€**

- Non réception de la feuille de match après deux relances = **52€**

- Match remis (arrêté municipal avec liste des matches concernés) = **50€**

- L'horaire indiqué pour les rassemblements ou pour les matchs est l'HORAIRE DE COUP D'ENVOI, les équipes doivent donc arrivées en amont afin d'être prêts à l'heure indiquée → Le Club recevant ne doit pas attendre l'arrivée des retardataires pour débiter les rencontres.

### COURRIERS

#### OSNY FC

U15F groupe B

Match N°24344460 du 19/03/22

Suite à la convocation du 4 Avril 2022, la COC décide un simple rappel à l'ordre sur l'établissement des feuilles de matchs.

#### PUISEUX LOUVRES 95 FC

U15F groupe B

Match N°24344460 du 19/03/22

Suite à la convocation du 4 Avril 2022, la COC décide un simple rappel à l'ordre sur l'établissement des feuilles de matchs.

### MODIFICATIONS D'HORAIRE – TERRAINS - LIEUX

**CHAUMONTEL LUZARCHES AS**

Footclub 04/04/22

**Séniors F - Groupe A**

Match n°24343999 du 08/03/22

GAFEPB 1 - CHAUMONTEL LUZARCHES AS 1

Nouvel Date :

La rencontre se jouera 13/05/22

**Accord de la commission****COSMO TAVERNY**

Footclub 08/04/22

**U15F - Groupe A**

Match n°24343973 du 15/05/22

COSMO TAVERNY 1 / ST LEU 95 FC 1

Changement de Date :

La rencontre se jouera le 15/05/22 à 15H30

**Accord de la commission****APPEL FEUILLES DE MATCHS OU RESULTATS****FOSES FU****U15F – GROUPE B**

Match N°24344461 du 19/03/22 contre ST PRIX ES 1

1<sup>er</sup> Appel le 21/03/222<sup>ème</sup> Appel le 28/03/223<sup>ème</sup> appel le 11/04/22**FOSES FU****U15F – GROUPE B**

Match N°24344472 du 09/04/22 contre OSNY FC 1

1<sup>er</sup> Appel le 11/04/22**AMENDES****FOSES FU****U15F à 8 – Groupe B**

Match N°24344461 du 19/03/22 contre ST PRIX ES 1

Absence de feuilles de match après relance **52€**

# COMMISSION DÉPARTEMENTALE FOOTBALL D'ANIMATION

REUNION DU 11 AVRIL 2022

**Présents** : Mme Bastos - MM Jasemin – Le Nagard

**Assistent** : Mme Escroignard (Comité) - M Allard (CTDAP)

**Excusés** : Mme Gontarczyk (Présidente) - M Sénécal

## INFORMATIONS

Nous vous rappelons que tous les courriers adressés à la commission doivent l'être sur du papier à l'entête du club, sinon le courrier ne sera pas traité.

**Seuls les mails envoyés par le biais de la messagerie officielle attribuée à chaque club seront traités.**

La liste des joueurs licenciés - issue de FOOTCLUB avec les photos - doit être présentée avant chaque début de compétition :

[U 6 – U7] – [U8 – U9] – [U10 – U11] – [U12 – U13]

---

## RAPPEL

**Toutes les feuilles de plateaux et feuilles de présence des clubs doivent être enregistrées sur FAL. Aucun document ne doit être envoyé par courrier par mail ou déposé au DVOF. La commission ne prend plus en compte aucun document, concernant les plateaux, à compter du 31 mars 2022.**

**En cas de non-respect de ces consignes les clubs s'exposent à une amende après 2 réclamations par FAL sur [footclub.fr](http://footclub.fr).**

**La commission rappelle aux clubs de respecter les horaires d'arrivée sur les rencontres de plateaux ou critérium ainsi que le nombre d'enfants prévus.**

---

**La commission informe que toutes les décisions prises en première instance sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes dans les conditions de forme, de délai et de droit prévues à l'article 31 du Règlement Sportif du District du Val d'Oise de Football.**

---

**ATTENTION : La commission se réunissant tous les lundis soir à partir de 18 h 00, nous vous demandons d'adresser vos mails ou fax avant 16 h 00, pour être traités le soir même.**

## COURRIERS DES CLUBS

**RAPPEL : plus aucun document papier ou mail concernant les plateaux ne seront pris en compte.  
Merci de les enregistrer sur FAL**

**ARGENTEUIL FC** : Mail du 08-04-22 (hors délai)

Pris note de votre absence pour le critérium U12/U13 du 09-04-22 à Menucourt As pour cause de cas de Covid.

**ENT. BEAUMONT-MOURS** : Mail du 08-04-22

Pris note du forfait avisé de vos équipes pour le critérium U10/U11 du 09-04-22 à Magny en Vexin Fc

**ENT. BEAUMONT-MOURS** : Mail du 08-04-22

Pris note de l'annulation du plateau U8 du 09-04-22 à Beaumont.

**BELLOY ST MARTIN ASC** : Mail du 06-04-22

Pris note de votre interrogation concernant l'engagement de vos équipes pour la phase 3.

Vos équipes sont bien engagées, le tableau joint concerne les clubs n'ayant pas fait leur engagement.

**ENT. BOISSY-CHARS-ARR-CORM** : Mail du 08-04-22

Pris note de votre absence sur le plateau U8 du 09-04-22 prévu à Beaumont.

**BOUFFÉMONT ACF** : Mail du 11-04-22

Pris note de l'absence de vos équipes sur le plateau U6/U7 du 16 04 22 0 Bruyères Usm.

**BRUYÈRES USM** : Mail du 08-04-22

Pris note de l'annulation du plateau U9 du 09 04 22 à Bruyères sur Oise.

**CERGY-PONTOISE FC** : Mail du 07-04-22

Pris note de votre candidature pour l'organisation de la JND le 18 06 22

**CHAUMONTEL-LUZARCHES AS** : Mail du 05-04-22

Pris note de votre impossibilité de vous connecter à FAL.

**COSMO TAVERNY** : Mail du 08-04-22

Pris note de votre réclamation, concernant l'amende de 100€ pour non-utilisation de la FMI sur la rencontre U12/U13 du 19 03 22 contre Adamois Ol. Demande de report de la rencontre avec accord de 2 clubs effectué 18 03 22.

La commission demande à la commission statuts et règlements d'annuler l'amende.

**COURDIMANCHE AS** : Mail du 09-04-22

Pris note de votre demande d'envoi des feuilles de présence des différents clubs présents au plateau du 09 04 22.

**DEUIL-ENGHIEN FC** : Mail du 05-04-22

Pris note de l'envoi des feuilles de plateau du 26 03 22.

**DEUIL-ENGHIEN FC** : Mail du 08-04-22

Pris note du forfait avisé de votre équipe U10/U11 pour la rencontre du 09 04 22 à La Frette.

**DEUIL-ENGHIEN FC** : Mail du 08-04-22

Pris note de l'impraticabilité du terrain d'Eaubonne pour les rencontres U10/U11 du 09 04 22.

La commission remet les rencontres au samedi 23 04 22.

**EAUBONNE CSM** : Mail du 08-04-22

Pris note de l'impraticabilité du terrain d'Eaubonne pour les rencontres U10/U11 du 09 04 22 contre Deuil-Enguien..

La commission remet les rencontres au samedi 23 04 22.

**ECLAIR DE PUISEUX** : Mail du 07-04-22

Pris note de votre absence sur le plateau du 09 04 22 à Champagne Sfc.

**ENTENTE SSG** : Mail du 07-04-22

Pris note de votre interrogation concernant les engagements pour la JND et pour les critères Phase 3.  
Les engagements sont à effectuer sur FAL avant le 15 04 22.

**ENTENTE SSG** : Mail du 11-04-22

Pris note de votre absence sur le plateau U8 du 09 04 22 à Beaumont.

**ERMONT Ams** : Mail du 05-04-22

Pris note de l'horaire de début du plateau.

**ERMONT Ams** : Mail du 05-04-22

Pris note de votre absence sur le plateau U8 du 09 04 22 au Thillay Esm.

**FONTENAY EN PARISIS FC** : Mail du 11-04-22

Pris note de l'annulation du plateau U9 du 09-04-22 à Fontenay Fc.

**FRETTOISE ES** : Mail du 06-04-22

Pris note de votre absence sur le plateau U8 du 09 04 22 0 Soisy AM.

**FRETTOISE ES** : Mail du 10-04-22

Pris note de votre impossibilité de recevoir le plateau U7 du 16 04 22.

**MARLY ES** : Mail du 08-04-22

Pris note de votre présence au plateau d'Arnouville avec 1 seule équipe.

**MENUCOURT AS** : Mail du 07-04-22

Pris note de votre absence sur le plateau U8 du 09 04 22 à Soisy AM.

**MENUCOURT AS** : Mail du 07-04-22

Pris note de votre interrogation concernant l'engagement de vos équipes pour la phase 3.  
Vos équipes sont bien engagées, le tableau joint concerne les clubs n'ayant pas fait leur engagement.

**MONTIGNY OL** : Mail du 05-04-22

Pris note de l'impossibilité de recevoir le plateau u8 du 09 04 22  
Le plateau a été transféré à Courdimanche As

**MONTMAGNY SP** : Mail du 04-04-22

Pris note de votre absence pour le plateau U8 prévu le 11 06 22

**OSNY FC** : Mail du 07-04-22

Pris note de votre absence sur le plateau U8 du 09 04 22 à Herblay pour cause de cas de Covid.

**PIERRELAYE FC** : Mail du 07-04-22

Pris note du forfait avisé de votre équipe U12/U13 pour la rencontre du 09 04 22 à Vémars St Witz.

**PONTOISIENNE JS** : Mail du 09-04-22

Pris note de votre déplacement à St Brice pour le plateau U8 N2 du 09 04 22.  
La commission confirme que c'était bien un plateau U8 programmé à St Brice.

**PRESLES USL** : Mail du 29-03-22

Pris note de l'absence de vos équipes sur le plateau U6/U7 du 02 04 22

**ROISSY US** : Mail du 01 04 22

Pris note de l'annulation du plateau U6/U7 du 02 04 22.

**SARCELLES AAS** : Mail du 01 04 22

Pris note de l'annulation du plateau U6/U7 du 02 04 22.

**SARCELLES AAS** : Mail du 11 04 22

Pris note de l'inversion du résultat pour la rencontre U13 avenir n° 24367485 du 09 04 22 contre Garges Fcm.  
La commission demande au secrétariat de modifier le résultat.

**SURVILLIERS AV** : Mail du 07 04 22

Pris note de votre accord pour la modification d'horaire en U10/U11 à St Ouen As.  
Pris note du forfait avisé de votre équipe 2 sur la rencontre n°24364745.

**SURVILLIERS AV** : Mail du 08 04 22

Pris note de l'absence du club de Champagne Sfc pour le plateau U8 à Survilliers pour cause de Covid de l'éducateur.

**ST LEU FC** : Mail du 11 04 22

Pris note de vos problèmes de tablette pour les matchs de catégorie U10/U11 et U12/U13.  
Veuillez transmettre au DVOF les feuilles de matchs papier.

**ST PRIX ES** : Mail du 01 04 22

Pris note de l'annulation du plateau U6/U7 du 02 04 22.

**ST PRIX ES** : Mail du 01 04 22

Pris note du forfait avisé de votre équipe U10 sur la rencontre n°24367240 à Arnouville Fas.

**VAUREAL FCM** : Mail du 08 04 22

Pris note du forfait avisé pour la rencontre U10 à Chaumontel-Luzarches Us pour cause de Covid de l'éducateur.

**VEXIN AS** : Mail du 01 04 22

Pris note de l'absence de vos équipes sur le plateau U6/U7 du 02 04 22

**VEXIN AS** : Mail du 08 04 22

Pris note de l'impraticabilité du terrain de Nucourt pour les rencontres U10/U11 du 09 04 22 contre Éragny Fc  
La commission remet les rencontres au samedi 23 04 22.

**VEXIN AS** : Mail du 08 04 22

Pris note de l'absence de vos équipes sur le plateau U9 du 09 04 22 à Champagne Sfc.

**VEXIN AS** : Mail du 08 04 22

Pris note de l'absence de vos équipes sur le plateau U8 du 09 04 22 à Beaumont.

**VIARMES-ASNIÈRES OL** : Mail du 07 04 22

Pris note de votre impossibilité de participer au plateau U6/U7 du 16 04 22.

**VILLIERS LE BEL FC** : Mail du 07 04 22

Pris note du forfait avisé pour la rencontre U13 n° 24368041 à St Prix Es le samedi 09 04 22.



## Outil de Gestion Foot Animation et Loisirs

Nous vous rappelons qu'à partir du mois de Mars 2022, les épreuves suivantes sont intégralement gérées par l'outil Foot Animation Loisirs (FAL) :

- U7
- U9
- U7F
- U9F
- Futsal U7
- Futsal U9

Comme indiqué lors de la réunion d'information du 16 février dernier, les plateaux n'apparaîtront plus dans les PV des commissions Foot Animation, Foot Animation Féminines et Futsal.

Pour consulter vos engagements, rendez-vous :

- Sur le site du DVOF, rubrique : « Epreuves / Foot Animation Loisir » ; sélectionner l'épreuve (catégorie) puis votre club dans la liste.
- Sur Footclubs, dans « Menu / Epreuves / Animation & loisir Foot Animation Loisir »

Nous vous rappelons que les feuilles de centre et les feuilles de présence sont à transmettre par l'application FAL :

- Sur Footclubs, dans « Menu / Epreuves / Animation & loisir Foot Animation Loisir / Détails »

Retrouver les tutoriels explicatifs sur le site internet du DVOF :

<https://district-foot95.ff.fr/simple/fal-reunion-de-presentation-du-nouvel-outil/>

### PLATEAU U6/U7 du 16 04 22

En raison du week-end de Pâques, un sondage va être envoyé aux clubs afin de connaître leur possibilité de participer au plateau U6/U7 prévu le samedi 16 04 22.

### PLATEAUX U6/U7 et U8/U9

La Commission vous rappelle les dates des plateaux U6/U7 et U8/U9 fixées jusqu'en fin de saison. Merci d'en prendre note :

U6 /U7	Engagement	Période d'engagement
16 avril 2022	Automatique (Cion Foot Animation sur Footclubs	
21 mai 2022		
JND 18 juin 2022		
		01/04/2022-15/05/2022

U8 / U9	Engagement	Période d'engagement
14 mai 2022	sur Footclubs	07/03/2022 au 15/04/2022



Centre de ressources	8007 DISTRICT VAL D'OISE FOOTBALL												
Saison	2021-2022												
Epreuve	Challenge U9 (2013) - 8vs8 - 3ème phase												
	Inscriptions FAL du 1er au 31 mars 2022												
			Engagement phase 1 & 2			Engagement Phase 3	Possibilité d'accueillir Donner son choix						
Code club	Nom équipe	Genre équipe	Nombre d'équipes N1	Nombre d'équipes N2	Total saison	Nombre d'équipes	14/05/2022	11/06/2022					
590322	A.S. CHAUMONTEL LUZARCHES	M		2	2								
560130	ACADÉMIE FOOTBALL CLUB ERMONT	M	2	3	5								
551444	ARGENTEUIL F.C.	M		4	4								
510501	AUVERS ENNERY F.C.	M		4	4								
500611	BEAUCHAMP A.S.	M		5	5								
518657	BOISSY L'AILLERIE ET.SP.	M		1	1								
526262	BOUFFEMONT A.C.F.	M		2	2								
524664	BRUYERES BERNES U.S. MUNICIPALE	M		1	1								
551988	CERGY PONTOISE F.C.	M	2	4	6								
500575	CORMEILLAIS A.C.S.	M		3	3								
549307	COSMOPOLITAN CLUB DE TAVERNY	M	2	1	3								
545913	COURDIMANCHE A.S.	M		5	5								
513926	DOMONT F.C.	M		2	2								
551734	ECLAIR DE PUISEUX EN FRANCE A.S.	M		2	2								
581840	ENT. BEAUMONT MOURS	M		1	1								
580489	F.C. HERBLAY SUR SEINE	M	2	3	5								
550582	FOOTBALL CLUB DE VILLIERS LE BEL	M		4	4								
542402	FOSSES F. U.	M		3	3								
515375	FRETTOISE E.S.	M		1	1								
522695	GARGES LES GONESSE F.C.M.	M	2	1	3								
525937	GROUPE AMITIE FOOT EDUCATIF PLESSIS BOUCHARD	M		2	2								
500686	MAGNY EN VEXIN F.C.	M		2	2								
512259	MONTIGNY LES CORMEILLES F. O.	M		2	2								
517377	MONTMAGNY S.	M		2	2								
546116	MONTMORENCY F.C.	M		2	2								
522868	MONTSOULT BAILLET US	M		2	2								
531088	NEUVILLE S/OISE A.S.	M		1	1								
519844	OSNY F.C.	M	2	2	4								
530273	PARMAIN A.C.	M		1	1								
560812	PIERRELAYE FOOTBALL CLUB	M		2	2								
550783	PONTOISIENNE J.S.	M		3	3								
520871	PUISEUX LOUVRES 95 F.C.	M		3	3								
590534	RACING CLUB D'ARGENTEUIL	M	2	5	7								
554313	S. F. C. CHAMPAGNE 95	M		2	2								
517328	SANNOIS ST GRATIEN ENT.	M	2	3	5								
500695	SARCELLES A.A.S.	M	2	2	4								
549968	ST LEU 95 F.C.	M		3	3								
500565	SURVILLIERS AVENIR	M		1	1								
550638	U. S. PERSAN 03	M		2	2								
538505	VAUREAL F. C. M.	M		2	2								



## PLATEAUX U8 - 3ème PHASE

Comme indiqué lors de la réunion d'information du 16 février dernier, la commission vous demande de faire vos engagements d'équipes pour les 2 derniers plateaux U8 de la saison sur l'application FAL via Footclub, à compter du Lundi 7 Mars et jusqu'au 15 Avril 2022.

Centre de ressources	8007 DISTRICT VAL D'OISE FOOTBALL											
Saison	2021-2022											
Epreuve	U8 3ème Phase - Fin de saison											
	Inscriptions FAL du 1er au 31 mars 2022											
Code club	Nom équipe	Genre équipe	Engagement phase 1 & 2			Engagement FAL 3ème Phase	Possibilité d'accueillir Donner son choix					
			Nombre d'équipes N1	Nombre d'équipes N2	Total saison	Nombre d'équipes	14/05/2022	11/06/2022				
560130	ACADÉMIE FOOTBALL CLUB ERMONT	M	2	3	5							
551444	ARGENTEUIL F.C.	M		4	4							
522689	ARNOUVILLE F. A.S.	M		4	4							
500611	BEAUCHAMP A.S.	M		3	3							
518657	BOISSY L'AILLERIE ET.SP.	M		1	1							
526262	BOUFFEMONT A.C.F.	M		1	1							
524664	BRUYERES BERNES U.S. MUNICIPALE	M		2	2							
551988	CERGY PONTOISE F.C.	M	2	4	6							
500575	CORMEILLAIS A.C.S.	M		3	3							
549307	COSMOPOLITAN CLUB DE TAVERNY	M	2	2	4							
545913	COURDIMANCHE A.S.	M		5	5							
513926	DOMONT F.C.	M		2	2							
581840	ENT. BEAUMONT MOURS	M		1	1							
500712	EZANVILLE ECOUEN U.S.	M		2	2							
580489	F.C. HERBLAY SUR SEINE	M	2	2	4							
550582	FOOTBALL CLUB DE VILLIERS LE BEL	M		4	4							
542402	FOSES F. U.	M		4	4							
522695	GARGES LES GONESSE F.C.M.	M	2	1	3							
512259	MONTIGNY LES CORMEILLES F. O.	M		2	2							
517377	MONTMAGNY S.	M		2	2							
546116	MONTMORENCY F.C.	M		3	3							
531088	NEUVILLE S/OISE A.S.	M		1	1							
519844	OSNY F.C.	M	2	1	3							
560812	PIERRELAYE FOOTBALL CLUB	M		2	2							
550783	PONTOISIENNE J.S.	M		3	3							
520871	PUISEUX LOUVRES 95 F.C.	M		3	3							
590534	RACING CLUB D'ARGENTEUIL	M	2	5	7							
554313	S. F. C. CHAMPAGNE 95	M		2	2							
500695	SARCELLES A.A.S.	M	2	2	4							
549968	ST LEU 95 F.C.	M		4	4							
518488	ST OUEN L'AUMONE A.S.	M	2	2	4							
500565	SURVILLIERS AVENIR	M		1	1							
519763	THILLAY VAUD'HERLAND ENT.S.MUN.	M		3	3							
550638	U. S. PERSAN 03	M		2	2							
538505	VAUREAL F. C. M.	M		2	2							

**CHALLENGES U10 & U11**  
**FINALE DEPARTEMENTALE**  
**Samedi 23 Avril 2022**

Tirage au sort effectué le Lundi 11 Avril 2022 lors de la réunion préparatoire et en présence des responsables des équipes.

Suite au tirage au sort, les équipes qualifiées et composées de 12 joueur(e)s, sont convoquées Samedi 23 Avril 2022 à 09 H 30 sur les installations de MONTMORENCY FC – Parc des Sports Nelson Mandéla – 2 Rue de la Buttes aux Pères à Montmorency, munis de la liste des licences valides (issues de FOOTCLUB) et de 2 jeux de maillots numérotés de couleurs différentes.

**CHALLENGE U10G**

**Groupe A**

ST LEU FC 1  
OSNY FC 1  
DEUIL-ENGHIEN FC 1  
ST BRICE FC 1

**Groupe B**

CERGY-PONTOISE FC 1  
ECOUEEN FC 1  
VAURÉAL FCM 1  
ENTENTE SSG 1

**CHALLENGE U11G**

**Groupe A**

ECOUEEN FC 1  
GOUSSAINVILLE FC 1  
ARGENTEUIL RC 1  
ERAGNY AS 1

**Groupe B**

PERSAN US 1  
VILLIERS LE BEL FC 1  
SARCELLES AAS 1  
CERGY-PONTOISE FC 1

**CHALLENGE U11F**

**Groupe A**

ENTENTE SSG  
ST LEU FC  
GONESSE RC  
SOISY AM FC

**Groupe B**

ST BRICE FC  
ARGENTEUIL RC  
FOSES FU  
GARGES FCM



## COUPE DU COMITE U12

4<sup>ème</sup> TOUR Des SAMEDIS 02 et 16 AVRIL 2022

### Avenant au règlement de la Coupe du Comité U12 :

#### 4<sup>ème</sup> tour

Si plusieurs équipes d'un même club se qualifient pour le quatrième tour, ces équipes se retrouveront par paire dans la même poule.

Un club ne pourra pas présenter plus d'une équipe pour la Finale Départementale.

Les 16 équipes qualifiées à l'issue du 3<sup>ème</sup> tour sont réparties en 4 poules de 4 équipes et la première de chaque poule sera qualifiée pour la Finale Départementale.

Une épreuve de jonglerie sera réalisée impérativement avant les rencontres (13h30) –  
(Voir règlement jonglerie à l'article 8)

**La commission demande aux clubs recevant d'utiliser impérativement les feuilles envoyées par le DVOF.**

Les équipes sont tenues de se présenter sur les centres à **13H00** afin de débiter la jonglerie à **13H30**.

#### Début des rencontres à 14h00

Durée des rencontres :

- Poule de 4 : 1 x 20 mn (sans mi-temps)
- Poule de 3 : 2 x 15 mn

## TIRAGE 4<sup>ème</sup> TOUR du Samedi 02 04 2022

#### Centre n° 1: SOISY AM FC – Reporté au Samedi 16 04 22

SOISY AM FC 1 – RC ARGENTEUIL 1 - ST OUEN AS 1 – ERMONT AmS 1

**Le centre n° 1 est reporté au samedi 16 04 22 en raison d'un match de critérium régional pour les équipes de Soisy AM FC et d'Argenteuil RC le samedi 02 04 22.**

## MATCHS REMIS

### CRITERIUM U10/U11

#### SÉRIE 3 Poules D-E-F

Matches n° 24365017 - 24365062 & 24365107 le samedi 23 04 22  
VEXIN AS 1-2-3 contre ERAGNY AS 3-4-5

#### SÉRIE 4 Poules M-N-O-P

Matches n° 24367209 - 24367237 - 24367265 & 24367293 le samedi 23 04 22  
EAUBONNE CSM 1-2-3-4 contre DEUIL-ENGHIEN FC 1-2-3-4

## 1er APPEL FEUILLES DE MATCHS

### CRITERIUM U10/U11

**SOISY AM FC 2** : 1er appel de feuille de match n° 24383476 du 09 04 22 – critérium avenir U10 – Poule A contre VIARMES-ASNIERES OL 2

**HERBLAY S/SEINE FC 2** : 1er appel de feuille de match n° 24364569 du 09 04 22 – critérium avenir U10 – Poule B contre ST BRICE FC 2

**MENUCOURT AS** : 1er appel de feuilles de match n° 24365015 & 24365050 du 09 04 22 – critérium U10/U11 Série 3 Poules D&E – contre GOUSSAINVILLE FC 1&2

**ARGENTEUIL RC 8** : 1er appel de feuille de match n° 24366221 du 09 04 22 – critérium U10/U11 Série 4 Poule F – contre BEZONS USO 4

**ST LEU FC** : 1er appel de feuilles de match n° 243664004 – 24366449 & 24366494 du 09 04 22 – critérium U10/U11 Série 4 Poules J-K-L – contre CERGY-PONTOISE FC 8-9-10

### CRITERIUM U12/U13

**ST OUEN L'AUMONE AS** : 1er appel de feuille de match n° 24367451 du 26 03 22 – critérium avenir U12 – Poule A contre ARGENTEUIL Rc 3

**FONTENAY FC** : 1er appel de feuille de match n° 24367542 du 26 03 22 – critérium U12/U13 Série 1 Poule B – contre SURVILLERS Av 1

**GARGES FCM** : 1er appel de feuilles de match n° 24371367 & 24367709 du 26 03 22 – critérium U12/U13 série 2 Poules A&B – contre OSNY FC 1&2

**ST OUEN AS** : 1er appel de feuilles de match n° 24367753 & 24367798 du 26 03 22 – critérium U12/U13 série 2 Poules C&D – contre MENUCOURT As 1&2

**DEUIL-ENGHIEN FC** : 1er appel de feuilles de match n° 24367754 & 24367799 du 26 03 22 – critérium U12/U13 série 2 Poules C&D – contre ERMONT Acf 1&2

**MONTIGNY OL** : 1er appel de feuille de match n° 24367801 du 26 03 22 – critérium U12/U13 série 2 Poule C – contre ARNOUVILLE Fas 2

**PERSAN US** : 1er appel de feuille de match n° 24369225 du 26 03 22 – critérium U12/U13 série 4 Poule C – contre Puisseux Louvres Fc 2

## 2<sup>ème</sup> & DERNIER APPEL DE FEUILLES DE MATCHS

### CRITERIUM U12/U13

**GARGES FCM** : 2<sup>ème</sup> appel de feuille de match n° 24367479 du 19 03 22 – critérium U13 Avenir Poule A – contre ST OUEN AS 2

**MAGNY EN VEXIN FC** : 2<sup>ème</sup> appel de feuille de match n° 24367511 du 19 03 22 – critérium U12/U13 – série 1 Poule A contre AUVERS-ENNERY FC 1

**THILLAY ESM** : 2<sup>ème</sup> appel de feuilles de matchs n° 24371363 & 24367705 du 19 03 22 – critérium U12/U13 – série 2 Poule A&B contre GARGES FCM 3&4

**DEUIL-ENGHIEN FC** : 2<sup>ème</sup> appel de feuilles de matchs n° 24367748 & 24367793 du 19 03 22 – critérium U12/U13 – série 2 Poules C&D contre ST OUEN AS 3&4

**FOSSES FU** : 2<sup>ème</sup> appel de feuille de match n° 24367794 du 19 03 22 – critérium U12/U13 – série 2 Poule D contre MENUCOURT AS 2





**VEXIN AS** : 2<sup>ème</sup> appel de feuille de match n° 24367870 du 19 03 22 – critérium U12/U13 – série 2 Poule F contre GROSLEY FC 2

**ST BRICE FC** : 2<sup>ème</sup> appel de feuille de match n° 24369265 du 19 03 22 – critérium U12/U13 – série 4 Poule C contre PERSAN US 3

## *FAL (Football Animation Loisirs)*

### *1er APPEL FEUILLES DE PLATEAUX*

#### *PLATEAU U8/U9 du 12 03 22*

**RC ARGENTEUIL** : 1<sup>er</sup> appel de la feuille de présence du club RC ARGENTEUIL - centre U8/U9 N1 n° 2 du 12 03 22 à CERGY-PONTOISE FC

**ENT. BEAUMONT-MOURS** : 1<sup>er</sup> appel de la feuille de présence du club ENT. BEAUMONT-MOURS - centre U8 N2 n° 14 du 12 03 22 à SOISY AM FC.

**BEAUCHAMP AS** : 1<sup>er</sup> appel de la feuille de présence du club BEAUCHAMP AS - centre U9 N2 n° 1 du 12 03 22 à AUVERS-ENNERY FC.

**ECOUEEN FC** : 1<sup>er</sup> appel de la feuille de présence du club ECOUEEN FC - centre U9 N2 n° 4 du 12 03 22 à ERMONT AS.

**MONTSOULT-BAILLET US** : 1<sup>er</sup> appel de la feuille de présence du club MONTSOULT-BAILLET US - centre U9 N2 n° 11 du 12 03 22 à CHAUMONTELLUZARCHES AS.

## *AMENDES*

### *CRITERIUM U10/U11*

**BEAUMONT-MOURS ENT** : Forfait non avisé de vos équipes 1&2 sur match n° 24364790 & 24364835 du 09 04 22 – critérium 10/U11 – série 2 Poules C&D contre MAGNY FC 1&2

**Amende : 2X10€ = 20€**

**VÉMARS ST WITZ FC** : Forfait non avisé de vos équipes 1&2 sur match n° 24364792 & 24364837 du 09 04 22 – critérium 10/U11 – série 2 Poules C&D contre ROISSY US 1&2

**Amende : 2X10€ = 20€**

### *CRITÉRIUM U12/U13*

**VILLIERS LE BEL FC** : Feuille de match irrégulière sur rencontre n° 24368031 du 19 03 22 – critérium U12/U13 série 3 Poule A contre CORMEILLAIS ACS 1 (manque n° de match).

**Amende : 10€**

**GOUSSAINVILLE FC** : Feuilles de match irrégulières sur rencontres n° 24371369 et 24367711 du 26 03 22 – critérium U12/U13 série 2 Poules A&B contre THILLAY ESM 1&2 (manque nom du responsable, signature arbitre).

**Amende : 2x10€ = 20€**

**ST BRICE FC** : Feuille de match irrégulière sur rencontre n° 24368153 du 26 03 22 – critérium U12/U13 série 3 Poule E contre GOUSSAINVILLE FC 2 (manque référence du match, signature arbitre).

**Amende : 10€**

**BEZONS USO** : Feuilles de matchs irrégulières sur rencontres n° 24369175 – 24369221 & 24369311 du 26 03 22 – critérium U12/U13 série 3 Poules A-B&D contre MONTMORENCY FC 1-2&4 (manque signature de l'arbitre).

**Amende : 3x10€ = 30€**

**ENTENTE SSG** : Feuille de match irrégulière sur rencontre n° 24369360 du 26 03 22 – critérium U12/U13 série 4  
Poule E contre BEAUCHAMP AS 1 (manque signature de l'arbitre).  
**Amende : 10€**

## **PLATEAU U8/U9 du 12 03 22**

**La commission décide d'infliger des amendes aux clubs recevant les plateaux pour documents non transmis (via FAL, courrier ou mail), après 3 relances.**

### **U8 - U9 N1**

**ERMONT AcF : Centre N°1** - non-envoi de la feuille de centre et des feuilles de présence des clubs de Ermont AcF – Gonesse Rc et Entente SSG.

**Amende : 40 €**

**SARCELLES AAS : Centre N°5** - non-envoi de la feuille de centre et des feuilles de présence des clubs de Sarcelles Aas – Soisy Am Fc et St Brice Fc.

**Amende : 40 €**

### **U8 N2**

**ARGENTEUIL RC : Centre N°1** - non-envoi de la feuille de centre et des feuilles de présence des clubs de Argenteuil Rc – Cormeillais Acs et Franconville Fc.

**Amende : 40 €**

**CHAMPAGNE SFC : Centre N°3** - non-envoi de la feuille de centre et des feuilles de présence des clubs de Champagne Sfc – Adamois Ol – Bruyères-Bernes Usm et Cosmo Taverny.

**Amende : 50 €**

**COURDIMANCHE AS : Centre N°4** - non-envoi de la feuille de centre et des feuilles de présence des clubs de Courdimanche As – Ent. Boissy-Corm-Chars-Arron et Cergy-Pontoise Fc

**Amende : 40 €**

**GARGES LES G FCM : Centre N°6** - non-envoi de la feuille de centre et des feuilles de présence des clubs de Garges Fcm – Arnouville Fas – Villiers le Bel Fc et Le Thillay Esm.

**Amende : 50 €**

**MONTMORENCY FC : Centre N°10** - non-envoi de la feuille de centre et des feuilles de présence des clubs Montmorency Fc – Bouffémont Ac -Montmagny Sp et Domont Fc.

**Amende : 50 €**

**St BRICE FC : Centre N°12** - non-envoi de la feuille de centre et des feuilles de présence des clubs St Brice Fc – Deuil-Enghien Fc – Ecoeu Fc et Fontenay en Paris Fc.

**Amende : 50 €**

**St OUEN AS : Centre N°13** - non-envoi de la feuille de centre et des feuilles de présence des clubs St Ouen As – Eragny Fc – Herblay s/Seine Fc – Montigny Ol et Osny Fc.

**Amende : 60 €**

### **U9 N2**

**CORMEILLAIS ACS : Centre N°2** - non-envoi de la feuille de centre et des feuilles de présence des clubs Cormeillais Acs – Ermont Acf et Argenteuil Fc.

**Amende : 40 €**

**DEUIL ENGHIEU FC : Centre N°3** - non-envoi de la feuille de centre et des feuilles de présence des clubs Deuil-Enghien Fc – Bezons Uso – Eaubonne Csm - Montmagny Sp et Entente SSG

**Amende : 60 €**



**MAGNY en Vexin FC Centre N°9** - non-envoi de la feuille de centre et des feuilles de présence des clubs Magny en Vexin Fc – Courdimanche As – Herblay s/Seine Fc et Pontoisienne Js.

**Amende : 50 €**

**MONTIGNY OL : Centre N°10** - non-envoi de la feuille de centre et des feuilles de présence des clubs Montigny Ol – Cergy-Pontoise Fc – Franconville Fc et Pierrelaye Fc.

**Amende : 50 €**

**PUISEUX-LOUVRES FC : Centre N°13** - non-envoi de la feuille de centre et des feuilles de présence des clubs Puisseux-Louvres Fc – Fontenay en Paris Fc – Presles Usl – Soisy AM Fc et Adamois Ol.

**Amende : 60 €**


Les clubs visiteurs cités peuvent enregistrer leurs feuilles de présence sur FAL si le club recevant ne l'a pas fait.

## ORGANISATION DES RASSEMBLEMENTS DE FIN DE SAISON

FINALE DEPARTEMENTALE COUPE DU COMITE U12 le DIMANCHE 8 MAI 2022  
Stade Eugène Cognevaut - GONESSE

FINALE DEPARTEMENTALE DU CHALLENGE U10 / U11 le SAMEDI 23 AVRIL 2022  
Parc des Sports Nelson Mandéla - MONTMORENCY

JOURNEE NATIONALE U6 / U7 Le SAMEDI 18 JUIN 2022



Prochaine Réunion  
Lundi 25 Avril 2022  
à partir de 18 h 00

# COMMISSION DÉPARTEMENTALE FOOTBALL D'ANIMATION

## SECTION FÉMININES

PV DU 11 AVRIL 2022

**INFORMATIONS IMPORTANTES :**  
**Pour la saison 2021/2022, vous avez l'obligation d'utiliser la feuille de match informatisée pour l'ensemble des catégories.**

**RAPPEL**

## RAPPEL RÉGLEMENTS ET PRÉCONISATIONS

La Commission tient à rappeler à tous les Clubs les informations suivantes :

### **FORFAITS**

- Forfait non avisé (absence de mail officiel au DVOF et club adverse avant vendredi 12h) :
  - o 1<sup>er</sup> = **24€** (31€ en seniors F)
  - o 2<sup>ème</sup> = 27.5€ (37.5€ en séniors F)
  - o 3<sup>ème</sup> = **33.5€ + Forfait Général = 57€** (41.5 + Forfait Général = 72€ en séniors F)
- Le Forfait général est imputé même au forfait avisé.

- NON-UTILISATION DE FEUILLE DE MATCH INFORMATISEE (hors problèmes technique) **100€**
- Absence non excusée aux réunions = **50€**
- Personne inscrite sur la feuille de match non-licenciée = **120€**
- Joueuse inscrite sur la feuille de match non autorisée (sur classement ou sous classement non autorisé) = **80€**
- Feuille de match irrégulière (manque une information ou une signature) Rappel les éducateurs et arbitres assistants avec n° licence = **10€**
- Non-réception de la feuille de match après deux relances = **52€**
- Match remis (arrêté municipal avec liste des matches concernés) = **50€**

**- L'horaire indiqué pour les rassemblements ou pour les matchs est l'HORAIRE DE COUP D'ENVOI, les équipes doivent donc arrivées en amont afin d'être prêts à l'heure indiquée → Le Club recevant ne doit pas attendre l'arrivée des retardataires pour débiter les rencontres.**

## MODIFICATIONS DES HORAIRES – DATES - LIEUX

**SOISY ANDILLY MARGENCY FC**  
**Foot Club du 30/03/22**  
**U13F Groupe A**  
**SOISY ANDILLY MARGENCY FC 1 / ERAGNY FC 1**  
Changement d'horaire :  
**Cette rencontre se jouera à 09H30.**  
**Accord des 2 clubs**  
**Accord de la commission**



## APPEL FEUILLES DE MATCHS OU RESULTATS

### ERMONT AS

U11F – Groupe B

Match N°24344814 du 02/04/22 contre GARGES FCM 1

1<sup>er</sup> Appel à la feuille de match le 11/04/22

### COSMO TAVERNY

U11F – Groupe C

Match N°24344841 du 09/04/22 contre ST LEU 95 FC

1<sup>er</sup> Appel à la feuille de match le 11/04/22

### ST BRICE FC

U11F – Groupe C

Match N°24344842 du 09/04/22 contre PERSAN US 03

1<sup>er</sup> Appel à la feuille de match le 11/04/22

### FRANCONVILLE FC

U13F – Avenir

Match N°24344678 du 09/04/22 contre ESSG 1

1<sup>er</sup> Appel à la feuille de match le 11/04/22

## FORFAITS AVISES

### ARGENTEUIL FC

U11F – Groupe B

1<sup>er</sup> Forfait le 02/04/22 contre SARCELLES AAS 1

### PERSAN US 03

Mail du 04/04/22

PLATEAU U9F du 09/04/2022 à BELLOY.

Forfait avisé

## AMENDES

### DEUIL ENGHEN FC

U11F à 8 – Groupe A

Match N°24344786 contre JOUY LE MOUTIER FC 1

2<sup>ème</sup> Forfait **27.5€**

### CERGY PONTOISE FC

U11F à 8 – Groupe A

Match N°24344787 contre ENTENTE VIARMES ASNIERES EBM

1<sup>er</sup> Forfait **24€**

### FRANCONVILLE FC

U13F à 8 – Avenir

Match N°24344688 contre CERGY PONTOISE FC 1

Non Utilisation de la FMI ou d'une feuille de match **100€**

### SARCELLES AAS

U13F à 8 – Avenir

Match N°24344675 contre HERBLAY S/ SEINE FC 1

1<sup>er</sup> Forfait **24€**

### GARGES FCM

U13F à 8 – Groupe B

Match N°24344944 contre PONTOISIENNE JS

1<sup>er</sup> Forfait **24€**

# MAI 2022

SAMEDI 14 MAI 2022

U9 F

## PLATEAU U9F du 14/05/2022

N°	CLUB RECEVANT	ADRESSE	DEBUT DES RENCONTRES	CLUBS VISITEURS	Nb
1	KERBRAT VALERIE 06 72 98 42 53	Stade Louis Odinot, rue Etienne Dolet, Persan	10H00	PERSAN US 03	
				COSMO DE TAVERNY	1
				ERMONT AS	2
				CERGY PONTOISE FC	1
				ENT VIARMES AS BEAUMONT	1
				ST PRIX ES	1
				ENT SSG	1
PERSAN US 03	1				
TOTAL					8

## PLATEAU U9F du 14/05/2022

N°	CLUB RECEVANT	ADRESSE	DEBUT DES RENCONTRES	CLUBS VISITEURS	Nb
2	DELIGNE Michael 06 63 82 86 86	Stade Auguste Delaune, rue du grand Tremblay, Fosses	10H00	FOSSES FU	
				MAGNY EN VEXIN FC	1
				MARLY LA VILLE ES	1
				SOISY ANDILLY MARGENCY FC	2
				GONESSE RC	1
				PUISEUX LOUVRES	1
				BELLOY ST MARTIN ASC	1
FOSSES FU	1				
TOTAL					8

## PLATEAU U9F du 14/05/2022

N°	CLUB RECEVANT	ADRESSE	DEBUT DES RENCONTRES	CLUBS VISITEURS	Nb
4	GYAMFI EMMANUEL 06 66 09 70 48	Terrain J. BRAMI, Honneur Av. Paul Langevin, SARCELLES	11H00	SARCELLES AAS	
				ST LEU 95 FC	1
				FRANCONVILLE FC	1
				GARGES FCM	1
				ARGENTEUIL FC	1
				HERBLAY SUR SEINE FC	2
SARCELLES AAS	1				
TOTAL					7



# SAMEDI 21 MAI 2022

## U7 F

### RASSEMBLEMENT U7F du 21/05/2022

N°	CLUB RECEVANT	ADRESSE	DEBUT DES RENCONTRES	CLUBS VISITEURS	Nb
1	LALOY LAETITIA 06 48 72 04 25	Stade Cognevault, 3 rue du Commandant M. Fourneau, GONESSE	11H00	<b>GONESSE RC</b>	
				PERSAN US 03	1
				CERGY PONTOISE FC	1
				GONESSE RC	1
				ARGENTEUIL FC	1
				ST LEU 95 FC	1
				ENT SSG	1
				GARGES FCM	1
				HERBLAY S/SEINE FC	1
				ENT VIARMES ASNIERES OL EBM	1
				FRANCONVILLE FC	1
SOISY ANDILLY MARGENCY FC	1				
<b>TOTAL</b>					<b>11</b>

# COMMISSION DÉPARTEMENTALE FUTSAL

RÉUNION DU 11 AVRIL 2022

**Présent** : M. Le Nagard (Président)

**Assistent** : M. Vernet (Comité) - M Chéroux (Cda)

**Excusé** : M. Duclos

## INFORMATIONS IMPORTANTES

La commission informe que toutes les décisions prises en première instance sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes dans les conditions de forme, de délai et de droit prévues à l'article 31 du Règlement Sportif du District du Val d'Oise de Football.

La commission rappelle aux clubs que tous les courriers doivent impérativement être transmis sur papier officiel du club et comporter les informations suivantes :

- N° d'affiliation
- Championnat ou coupe
- Division et groupe
- N° du match
- Date du match

### **INVERSION DE RENCONTRE - ART 20.6 des RG du DVOF**

En cas d'inversion de rencontre, veuillez utiliser la feuille de match correspondant au dit match indépendamment du lieu de la rencontre.

### COMMUNIQUÉ

#### **POUR TOUTE DEMANDE DE DÉROGATION - APPLICATION DE L'ART 20.3 du RS du D.V.O.F**

**ART 20.3** : Si pour une raison quelconque un club fait une demande de dérogation, celle-ci doit obligatoirement être accompagnée de l'accord écrit de l'adversaire et parvenir au D.V.O.F au plus tard le jour de la réunion de la Commission compétente précédant la date du match.  
Tout club ne se conformant pas à cette procédure se voit infliger une amende fixée à l'Annexe Financière.

### RAPPEL

#### **PORT DES PROTÈGE-TIBIAS**

**ART 16.3** : Le port des protège-tibias est obligatoire pour tous les joueurs et joueuses. En cas de non-respect de cette obligation nécessaire pour sa sécurité, le joueur fautif peut se voir interdire l'entrée du terrain de jeu ou être invité à le quitter afin de se mettre en conformité.

### RAPPEL

#### **FEUILLE DE MATCH (FMI)**

**ART 13Bis** : Le club recevant doit fournir une tablette permettant l'accès à la FMI sous peine d'encourir les sanctions citées à l'Art 44.4 du RS.  
Le club recevant à l'obligation de synchroniser la tablette au moins une fois le jour du match, sous peine de sanction.  
Le club recevant à l'obligation de transmettre la FMI dans les 24 heures suivant la rencontre, sous peine de sanction.





## COURRIERS CLUBS

**Goussainville FC** : Mail du 29-03-22

Réception feuille de match U15 du 12-03-22

**Marcouville City CP** : Mail du 31-03-22

Pris note de votre impossibilité de disputer la rencontre de critérium U15 en raison des détections programmées le dimanche 03-04-22.

La commission reporte la rencontre U15 contre Les Sportifs de Garges au dimanche 24-04-22.

**Ermont Ams** : Mail du 01-04-22

Pris note de l'indisponibilité de votre gymnase le samedi 02-04-22.

La commission reporte la rencontre de critérium U11 au samedi 11-06-22.

**Argenteuil Rc** : Mail du 01-04-22

Pris note de vos interrogations concernant le report de la rencontre du 02-04-22 contre Attainville Futsal C 3.

Le club d'Attainville a avisé le DVOF de l'indisponibilité du gymnase le mardi 29-03-22 (voir le PV du 28-03-22).

**Cergy-Pontoise Fc** : Mail du 01-04-22

Pris note de votre forfait avisé pour la rencontre n° 23679624 du 02-04-22 contre Marcouville City CP 3.

**Persanaise Cfj** : Mail du 03-04-22

Pris note de l'absence de l'équipe de Garges Djibson pour la rencontre de Critérium U15 du 03-04-22.

**Ermont Ams** : Mail du 05-04-22

Pris note du forfait avisé de votre équipe U11 pour la rencontre du 10-04-22 contre Sannois Fce.

**Parmain Futsal As** : Mail du 08-04-22 (Hors délai, le vendredi à 18h44)

Pris note de l'indisponibilité du gymnase utilisé pour les élections.

Veillez nous fournir l'arrêté municipal de fermeture.

**Marcouville City CP** : Mail du 07-04-22

Pris note de l'indisponibilité du gymnase le dimanche 10-04-22 (attestation municipalité jointe).

La commission reporte la rencontre contre Bezons Futsal au dimanche 17-04-22.

**Gadiostarr Fc** : Mail du 08-04-22

Pris note de votre déplacement à Parmain le vendredi 08-04-22.

Pris note de l'indisponibilité du gymnase.

La commission attend la fourniture de l'arrêté municipal avant de prendre une décision.

**Attainville Futsal C** : Mail du 08-04-22

Pris note de votre impossibilité de vous déplacer à Garges Djibson en critérium U13 pour cause de cas de Covid.

## CRITÉRIUM 3ème PHASE : U11 - U13 - U15 - U16

La commission rappelle à tous les clubs que l'utilisation de la FMI est obligatoire pour toutes les rencontres de critérium jeunes futsal.

A partir de la 2ème phase le règlement sportif du DVOF (Art 44.4) sera appliqué pour la non-utilisation de la FMI (avertissement aux clubs puis amende de **100€** par FMI non utilisée pour les clubs fautifs).

## CONFIRMATION DE RÉSULTAT

### CRITÉRIUM FUTSAL U13

**Match n° 24482407** : Persanaise Cfj 1 / Attainville Futsal C 1 du 03-04-22  
Persanaise Cfj 1 : 02 Buts  
Attainville Futsal C 1 : 07 Buts

### CRITÉRIUM FUTSAL U15

**Match n° 24369970** : Goussainville Fc 1 / Marcouville City CP 2 du 12-03-22  
Goussainville Fc 1 : 02 Buts  
Marcouville City CP 2 : 10 Buts  
**Annulation de l'amende de 15€ à Goussainville Fc**

## 1<sup>er</sup> APPEL DE FEUILLE DE MATCH ET INFORMATION DU RÉSULTAT PAR LE CLUB ADVERSE

### CRITÉRIUM FUTSAL U11

**Match n° 24370461** : Sportifs de Garges 1 / Attainville Futsal C 1 du 10-04-22

### CRITÉRIUM FUTSAL U13

**Match n° 24482410** : Attainville Futsal C 1 / Marcouville City CP 1 du 09-04-22  
**Match n° 24482411** : Garges Djibson Asc 1 / Attainville Futsal C 2 du 09-04-22  
**Match n° 24482412** : Sportifs de Garges 1 / Persanaise Cfj 1 du 10-04-22

### CRITÉRIUM FUTSAL U15

**Match n° 24369991** : Cergy-Pontoise Fc 1 / Persanaise Cfj 1 du 09-04-22

## 1<sup>er</sup> FORFAIT NON AVISÉ AVEC AMENDE

### CRITERIUM FUTSAL U15

**Match n° 24369985** : Persanaise Cfj 1 / Garges Djibson Asc 1 du 03-04-22  
Lecture de la feuille de match  
Persanaise Cfj 1 : 5 Buts  
Garges Djibson Asc 1 : 0 But  
Garges Djibson : **Amende 24 €**

### CRITERIUM FUTSAL U11

**Match n° 24360490** : Persanaise Cfj 2 / Marcouville City CP 2 du 10-04-22  
Lecture de la feuille de match  
Persanaise Cfj 2 : 5 Buts  
Marcouville City Cp 2 : 0 But  
Marcouville City CP : **Amende 10 €**



## 1<sup>er</sup> FORFAIT AVISÉ SANS AMENDE

### CRITERIUM FUTSAL U11

**Match n° 24360489** : Sannois Fce 1 / Ermont Ams 1 du 10-04-22

Courriel de Ermont Ams

Sannois Fce 1 : 5 Buts

Ermont Ams : 0 But

### SENIOR D1

**Match n° 23679624** : Cergy-Pontoise Fc 1 / Marcouville City CP 3 du 02-04-22

Courriel de Cergy-Pontoise Fc

Cergy-Pontoise Fc : 0 But -1 Point

Marcouville City CP 3 : 5 Buts 3 Points

## MATCHS REMIS

### SENIOR D2

**Match n° 23837613** : Marcouville City CP 4 / Bezons Futsal 1 : **le dimanche 17-04-22 à 13H30.**

### CRITÉRIUM U15

**Match n° 24369986** : Les Sportifs de Garges 1 / Marcouville City CP 2 : **le dimanche 24-04-22 à 16H45.**

## COUPE CVO FUTSAL

### TIRAGE 1/4 FINALE CVO FUTSAL

Les rencontres des 1/4 de Finale de la CVO Futsal auront lieu :  
Semaine 15 du **11 au 17-04-2022**

#### Epreuve :

Ces rencontres ont une durée réglementaire de **2 x 25 mn** sans arrêt du chronomètre.

En cas de résultat nul à la fin du temps réglementaire, il n'y a pas de prolongation, le départage des équipes s'effectue par l'épreuve des coups de pied au but : **5 tirs au but par équipe puis arrêt au premier écart constaté.**

N°	Match N°	CLUB	N° REF	RESULTAT	CLUB	N° REF	DATE
1	24384576	MONTMAGNY ASFS 1	19		ARGENTEUIL FC 1	13	Lundi 11-04 à 20H45
2	24384577	MONTMORENCY FUTSAL 1	16		SPORTIFS DE GARGES 1	21	Samedi 16-04 à 11H00
3	24384578	ATTAINVILLE FUTSAL C 1	26		SANNOIS FCE 1	15	Jeudi 14-04 à 21h00
4	24384579	EAUBONNE CSM 1	14		MARCOUVILLE CITY CP 2	17	Samedi 09-04 à 20h30

### TIRAGE 1/2 FINALE CVO FUTSAL

Les rencontres des 1/2 de Finale de la CVO Futsal auront lieu :  
Semaine 18 du **02 au 08-05-2022**

N°	Match N°	CLUB	CLUB	DATE
1		Vainqueur n°4	Vainqueur n° 2	
2		Vainqueur n°3	Vainqueur n° 1	

### COUPE COMITÉ FUTSAL

#### TIRAGE 1/4 FINALE COMITÉ FUTSAL

Les rencontres des 1/4 de Finale de la Coupe Comité Futsal auront lieu :  
Semaine 15 du **11 au 17-04-2022**

**Epreuve :**

Ces rencontres ont une durée réglementaire de **2 x 25 mn** sans arrêt du chronomètre.

En cas de résultat nul à la fin du temps réglementaire, il n'y a pas de prolongation, le départage des équipes s'effectue par l'épreuve des coups de pied au but : **5 tirs au but par équipe puis arrêt au premier écart constaté.**

N°	Match N°	CLUB	CLUB	DATE
1	24435813	OSNY UNITED 2	MARCOUVILLE CITY CP 3	Samedi 16-04 à 17H00
2	24435814	GOUSSAINVILLE FC 2	SPORTIFS DE GARGES 2	Vendredi 15-04 à 20H30
3	24435815	ATTAINVILLE FUTSAL C 2	JOUY LE MOUTIER FC 2	Lundi 11-04 à 21H00
4	24435816	MONTMORENCY FUTSAL 2	ARGENTEUIL FC 3	Samedi 16-04 à 16H00

#### TIRAGE 1/2 FINALE COMITÉ FUTSAL

Les rencontres des 1/2 de Finale de la Coupe Comité Futsal auront lieu :  
Semaine 18 du **02 au 08-05-2022**

N°	Match N°	CLUB	CLUB	DATE
1		Vainqueur n°3	Vainqueur n°2	
2		Vainqueur n°1	Vainqueur n°4	

## FINALES COUPES COMITÉ ET CVO FUTSAL

# Appel à candidature pour l'organisation des Finales Comité et CVO Futsal

Les clubs souhaitant accueillir les finales Comité et CVO Futsal sont invités à se faire connaître par courrier ou courriel adressé à la Commission Futsal du DVOF.

**Dates : Week-end des 28 et 29 mai ou 4 et 5 juin 2022**

Obligation club : Mise à disposition d'un gymnase avec tribune – 4 vestiaires joueurs et 1 vestiaire arbitre.

### PLATEAUX FUTSAL U7

Journée N°10 - Week-end des 21 et 22 Mai 2022			
Club centre	Adresse du Gymnase	Nombre d'équipes	Clubs visiteurs
Samedi 21 Mai 2022 (coup d'envoi à 09h30)			
Garges Djibson Asc	Gymnase Néruda 4 allée Jules Ferry 95140 Garges les Gonesse	6	Attainville Futsal Ermont Ams (1&2) Garges Djibson Asc Marcouville City (1&2)

### PLATEAUX FUTSAL U9

Week-ed des 14 et 15 Mai 2022			
Club centre	Adresse du Gymnase	Nombre d'équipes	Clubs visiteurs
Samedi 14 Mai 2022 (coup d'envoi à 09h00)			
Goussainville Fc	Gymnase Bacquet 11 Avenue Albert Sarrault 95190 Goussainville	5	Goussainville Fc Garges Djibson Asc Ermont Ams (1&2) Les Sportifs de Garges
Dimanche 15 Mai 2022 (coup d'envoi à 09h00)			
Persanaise Cfj	Gymnase Jacques Duclos Rue Jean Catelas 95340 Persan	6	Persanaise Cfj (1&2) Attainville Futsal (1&2) Marcouville City CP (1&2)

Prochaine réunion  
Lundi 25 avril 2022 à 18H30

## COMMISSION CDIF

RÉUNION RESTEINTE DU 05 AVRIL 2022

### *RÉCOMPENSES SAISON 2021/2022 « BÉNÉVOLES DU MOIS »*

Pour mettre à l'honneur vos bénévoles, le District du Val-d'Oise de Football propose aux clubs de désigner dès à présent leurs candidats.

Des fiches d'inscription sont à disposition à a fin de ce procès-verbal.

*Les distinctions seront remises à la fin de la saison*

### *FMI – UTILISATION DES TABLETTES*

Pour permettre les mises à jour automatiques de l'application « FMI », pensez à mettre votre tablette en fonctionnement quelques heures avant son utilisation.

Pour sécuriser au maximum le process de récupération des rencontres et des effectifs, nous vous conseillons de préparer au plus tôt les matchs du week-end sur un ordinateur et de récupérer les rencontres sur la tablette.

Vérifier que vous utilisez la dernière version de l'application FMI

**3.9.0.0.**

**La CDIF demande à toutes les équipes recevantes et visiteuses qui n'ont pas utilisé la tablette pour la FMI de préciser par mail auprès du DVOF les motifs, raisons ou explications ayant conduit à cette situation avant le lundi midi.**

La CDIF est chargée par le Comité de Direction de former/informer les Clubs à l'utilisation de la FMI, et de suivre le taux d'utilisation chaque weekend de matches dans les catégories concernées.

La CDIF apportera toute sa contribution et son aide aux Clubs qui le souhaitent.



**Il est donc demandé à chaque club cité ci-dessus de répondre impérativement**

## CHAMPIONNAT

Date	Catégorie	Absence de feuille de match
08/04/22	Criterium Seniors F A 8 / Phase 2 / Poule A	Ermont As 1 - Presles U.S.L. 1
09/04/22	Futsal D2 / Phase Unique / Poule B	Jouy Le Moutier Fc 2 - Eaubonne Csm 2
	U 14 D4 / Phase Unique / Poule A	Montsoulst Baillet Us 1 - Fosses Uf 2
	U 14 D4 / Phase Unique / Poule C	En. Ecoeu Bouffémont 3 - St Leu 95 Fc 3
	Cratérium U15 F À 8 / Phase 2 / Poule B	Fosses Uf 1 - Osny Fc 1
	Cratérium Avenir U13 Féminin / Phase 2 / Poule U	Franconville Fc 1 - Entente Ssg 1
	Criterium U11 Feminine A 8 / Phase 2 / Poule C	Cosmo Taverny 1 - St Leu 95 Fc 1
	Cratérium Avenir U10 Série 2 / Phase 2 / Poule B	Herblay Sur Seine Fc 2 - St Brice F.C. 2
	U10-U11 (Série 3) / Phase 2 / Poule D	Menucourt As 1 - Goussainville Fc 1
	U10-U11 (Série 3) / Phase 2 / Poule D	Vexin A.S. 1 - Eragny Fc 3
	U10-U11 (Série 3) / Phase 2 / Poule E	Menucourt As 2 - Goussainville Fc 2
	U10-U11 (Série 3) / Phase 2 / Poule E	Vexin A.S. 2 - Eragny Fc 4
	U10-U11 (Série 3) / Phase 2 / Poule F	Vexin A.S. 3 - Eragny Fc 5
	U10-U11 (Série 4) / Phase 2 / Poule F	Argenteuil Rc 8 - Bezons Uso 4
	U10-U11 (Série 4) / Phase 2 / Poule J	St Leu 95 Fc 4 - Cergy Pontoise Fc 8
	U10-U11 (Série 4) / Phase 2 / Poule K	St Leu 95 Fc 5 - Cergy Pontoise Fc 9
	U10-U11 (Série 4) / Phase 2 / Poule L	St Leu 95 Fc 6 - Cergy Pontoise Fc 10
	U12-U13 (Série 3) / Phase 2 / Poule C	St Prix Es 3 - Villiers Le Bel Fc 3
	U12-U13 (Série 4) / Phase 2 / Poule A	St Leu 95 Fc 1 - Persan Us 03 1
	U12-U13 (Série 4) / Phase 2 / Poule B	St Leu 95 Fc 2 - Persan Us 03 2
	U12-U13 (Série 4) / Phase 2 / Poule C	St Leu 95 Fc 3 - Persan Us 03 3
	U12-U13 (Série 4) / Phase 2 / Poule D	St Leu 95 Fc 4 - Persan Us 03 4

	U12-U13 (Série 4) / Phase 2 / Poule D	Puiseux Louvres 95 4 - En Ecoeu Bouffémont 4
	Criterium Futsal U15 / Phase 2 / Poule U	Cergy Pontoise Fc 1 - Persanaise Cfj 1
	Cratérium Avenir U10 Série 2 / Phase 2 / Poule A	Soisy Andilly Margen 2 - Viarmes Asnieres Ol. 2
	Criterium U13 Futsal / Phase 3 / Poule U	Attainville Futsal C 1 - Marcouville City Cp 1
	Criterium U13 Futsal / Phase 3 / Poule U	Garges Djibson 1 - Attainville Futsal C 2
10/04/22	Seniors D3 / Phase Unique / Poule A	Montmorency Fc 1 - Roissy En France Us 2
	Seniors D4 / Phase Unique / Poule A	Presles Usl 2 - Bruyeres Bernes Usm 1
	Criterium Vétérans + De 45 Ans / Poule A	Ermont As 15 - Viarmes Asnieres Ol 15
	Criterium Vétérans + De 45 Ans / Poule B	Cormeillais Acs 15 - Entente Ssg 15
	Anciens D2 / Phase Unique / Poule B	Argenteuil Fc 11 - Jouy Le Moutier Fc 11
	Criterium + 55 Ans / Phase Unique / Poule A	St Leu 95 Fc 25 - Eragny Fc 25
	U 18 D2 / Phase Unique / Poule B	Eragny Fc 1 - Soisy Andilly Margen 2
	Criterium U11 Futsal / Phase 2 / Poule A	Sportifs De Garges 1 - Attainville Futsal C 1
	Criterium U13 Futsal / Phase 3 / Poule U	Sportifs De Garges 1 - Persanaise Cfj 1

**Rappel : 100€ d'amende (annexe financière)**  
**Autres sanctions possibles selon le règlement FMI.**

La CDIF effectuera les recherches nécessaires (pointage informatique et via l'arbitre officiel qui a également l'obligation de faire un rapport sur les circonstances de la non-utilisation).

**Par souci d'efficacité, il est nécessaire dans vos mails de noter  
La date, la catégorie, la division et la poule.**

Exemple :

Date 21/10/2018	Catégorie SENIORS	Division D2	Poule A
-----------------	-------------------	-------------	---------

**Sans ces informations vos courriers ne seront pas traités.**

Nous vous remercions de votre retour.

**La commission se réunissant tous les mardis de 18h00 à 20h00, les clubs qui n'auront pas fait parvenir les scores de leurs matchs avant le lundi 12h00 seront notifiés dans les procès-verbaux de la CDIF.**

## **FMI – RAPPELS IMPORTANTS**

**La FMI est disponible sur le store Google VERSION 3.9.0.0** Vous retrouverez cette version sous le nom (**Feuille de Match Informatisée VERSION 3.9.0.0**). Cette version est disponible sur le Store Apple. **Cette version est obligatoire.** Merci de mettre à jour vos tablettes !

**Bonne saison à vous !**



**Rappel des bonnes pratiques d'utilisation de la Feuille de Match informatisée (FMI)****LIRE LA SUITE****FMI****« JE NE PEUX PAS RÉCUPÉRER LES RENCONTRES »**

Effectuer les opérations suivantes :  
Vérifier qu'aucun match n'est « en cours ».

Sur la page d'accueil, cliquez sur l'icône « Paramètres » et suivez la procédure.

• Sélectionnez Application puis Feuille de Match



• Effacer les données et vider le cache



# Opération bénévole du mois

## Saison 2021/2022

### DVOF/CDIF

Nom du Club/N° d’Affiliation :

Bénévole du mois proposé :

N° licence :

.....

Nom : ..... Prénom :

.....

Année de naissance : ..... Taille pour 1 Polo (L, XL...) : .....

Ancienneté en tant que bénévole au sein du Club : (en nombre d’années)

.....

Commentaires sur son parcours/son profil :

Commentaires sur ses missions :

Signature Président(e) et/ou tampon du club

Date : .....

Avis CDIF : (réservé)



## COMMISSION DÉPARTEMENTALE DES TERRAINS ET INSTALLATIONS SPORTIVES

RÉUNION DU 12 AVRIL 2022

**Présents** : MM. Febvay - Lacour - Plassart - Da Mata – Chuppé.

**Assite** : M. Letellier (Comité).

**Excusés** : MM. Andrieu - Brognara

### À tous les clubs du DISTRICT DU VAL-D'OISE :

Il est impératif, pour disputer une rencontre de football, de mettre à la disposition des joueurs et des arbitres, des installations conforme au règlement et en état de fonctionner (sanitaires et douches).

La commission ne donne aucun renseignement aux clubs concernant le classement des terrains et des éclairages.

## SÉCURITÉ

### Article 3.4

## LES ZONES DE SÉCURITÉ

Une surface appelée « zone de sécurité augmentée », en arrière de la ligne de but ou en périphérie de toute l'aire de jeu, est obligatoire selon les conditions énoncées ci-après. La zone de sécurité augmentée intègre la zone de sécurité et la prolonge éventuellement en fonction du niveau de classement.

En dehors des exceptions prévues dans ce règlement, des autorisations accordées par les lois du jeu de l'IFAB et dans le respect de l'article 3.7, **aucun obstacle, matériel ou équipement ne peut exister dans la zone de sécurité.**

## COURRIER

La commission accuse réception du P.V. de la C.R.T.I.S.  
Remerciements.

## FORMATION

**Formation des commissaires aux outils informatiques.**  
Programmation des rendez-vous pour les futures visites de classement (terrain et éclairage).

## CLASSEMENT

### **Ville de DEUIL LA BARRE : NNI 951970201**

M. PLASSART et M. LACOUR de la Commission Départementale des Terrains et Installations Sportives se sont déplacés le jeudi 07 avril 2022 à 10h00, au Stade Alain MIMOUN, 4-10 rue de la SOURDE pour confirmation de classement de terrain.

### **Ville de ERAGNY SUR OISE : NNI 952180101 et 952180102**

M. PLASSART et M. LACOUR de la Commission Départementale des Terrains et Installations Sportives se sont déplacés le lundi 11 avril 2022 à 14h00, au Stade LOUIS LARUE, 2, chemins des Tilleuls pour confirmation de classement de terrain.

## **RAPPEL**

**Les clubs souhaitant faire jouer des matches en nocturne sont invités à vérifier le classement de leur(s) terrain(s) en éclairage.**



## COMITE D'APPEL CHARGE DES AFFAIRES COURANTES

### REUNION ELECTRONIQUE du mardi 12 avril 2022

**Groslay FC / St Brice FC**

**Séniors D1 27/032022**

Appel du Club de Groslay FC de la décision de la Commission Statuts et Règlements du 4 avril 2022 qui explique que le motif utilisé par le Club ne rentre pas dans le champ d'application de l'évocation

- La participation à des rencontres de niveau supérieur de District (D1)

**Président :** M. DIAZ

**Présents :** MM BOISDENGIEN – MOREIRA

**Assiste :** M. BARRAU

Le Comité,  
Pris connaissance de l'appel pour le dire recevable en la forme,  
Statuant en appel  
Constate que la procédure est respectée,

Considérant que :

- Le club du FC Groslay a porté évocation auprès de la Commission Statuts et Règlements au motif que le joueur du FC St Brice Monsieur Taver Mourad, lors du match référencé, a participé alors que sa licence a été enregistrée après le 31 janvier 2022, et qu'il ne peut de ce fait participer à des rencontres du niveau supérieur de District (D1) conformément à l'article 7.13.1 du RS
- C'est à bon droit que la Commission de 1<sup>ère</sup> instance a décidé de ne pas traiter cette évocation sur le fond, car irrecevable sur la forme à la lecture de l'article régissant l'évocation
- Considérant que le Club de Groslay FC a interjeté appel en apportant une précision complémentaire,
- Le présent Comité d'Appel considère que la précision apportée permet à ladite demande d'évocation d'être recevable sur la forme, et qu'elle doit donc être renvoyée en Commission de 1<sup>ère</sup> instance pour être jugée, et permettre un éventuel appel par les parties concernées
- Par ces motifs et après en avoir délibéré

**Décision :**

- Renvoie le dossier à la Commission de 1<sup>ère</sup> Instance.
- N'impute pas les frais d'appel de 64 € à Groslay FC

*Président de séance*

*José DIAZ*

*Secrétaire de séance*

*Brendan BARRAU*

## DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS

PV du 14 Avril 2022

### *DELEGATIONS - DESIGNATIONS*

*Rencontres du 24 Avril 2022*

#### **Seniors D1**

**Match 23497078: Ecouen FC / Herblay S/Seine FC**

Délégué M. Christian Febvay

**Match 23497080: St Leu FC / Groslay FC**

Délégué M. Gauvin Christophe

**Match 23497082 : Goussainville FC / Soisy AM FC**

Délégué M. Thierry Paumier

**Match 23497084 : Cormeillais ACS / Persan US**

Délégué M. Olivier Le Nagard

**Match 23497086: St Brice FC / Entente SSG**

Délégué M. Joseph Plassart

**Match 23497088 : Montigny OL / Argenteuil FC**

Délégué M. Faouzi Belhamra





## OPÉRATION « CARTON VERT »

La Commission Fair-play & Ethique prend en charge le suivi de l'opération « **Carton Vert** ».

Ce dispositif permet de valoriser les bonnes attitudes des joueurs sur le terrain afin d'encourager les bons comportements. Il est mis en application sur les rencontres du **championnat U14 / D1 sur la saison 2021/ 2022**.

L'information, et le matériel nécessaire va être transmis aux clubs concernés dans les prochains jours, sachant que le matériel transmis la saison dernière n'a pas dû être utilisé totalement. Les commissaires de la commission Fair-Play & Ethique se présenteront lors des rencontres U14/D1 pour rappeler l'importance de cette action.

Nous rappelons que **le club recevant à la charge de mettre en place l'opération**, ainsi que celle de **transmettre la fiche d'observation au DVOF- Commission Fair-play & Etique** (par mail ou par courrier). Ces fiches permettront à la commission de suivre l'opération et de mettre à l'honneur les actions les plus significatives.

La F.F.F. est attentive à la mise en place de cette opération, et devrait accorder une dotation aux récipiendaires.

**Merci aux clubs pour leur implication dans cette opération aux fortes valeurs éducatives.**

Pour toute question, merci de les adresser par voie officielle à la destination de la Commission Fair-play & Ethique.

## AFFECTATION DES POINTS DE BONUS

Nous rappelons qu'après **2 rencontres consécutives de championnat** dirigées par **un arbitre officiel uniquement**, sans **aucune sanction administrative**, l'équipe concernée pourra demander à la Commission Fair-Play et Ethique, **2 points de BONUS** qui viendront en déduction des éventuels points de malus de ladite équipe.

**La demande** devra être faite **par écrit** (courrier, fax, courriel) avec **les informations** concernant :

- La catégorie,
- La division,
- Le groupe,
- L'équipe concernée et
- La copie des feuilles de matches concernées faisant apparaître les informations (Arbitres et sanctions)

*Voir Article 4.2.1 du Règlement du Challenge Fair-Play*

## AFFECTATION DES POINTS DE MALUS (au 22/02/2022)

Chaque équipe, des championnats du DVOF couverts par **un arbitre officiel**, peut se voir attribuer des **points de MALUS** au challenge FAIR-PLAY – Equipes du DVOF, selon le barème du Règlement du Challenge Fair-Play

### ARGENTEUIL F.C.

L'équipe U16 évoluant en D1 est pénalisée de 1 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 22 Mars 2022 pour le motif : Exclusion à la suite d'un deuxième avertissement, lors du match N° 23490586 du 20 Mars 2022

L'équipe FUTSAL évoluant en D2 Poule A est pénalisée de 3 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 29 Mars 2022 pour le motif : Faute grossière, lors du match N° 23837598 du 26 Mars 2022





### **RACING CLUB D'ARGENTEUIL**

L'équipe U16 évoluant en D1 est pénalisée de 1 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 22 Mars 2022 pour le motif : Exclusion à la suite d'un deuxième avertissement, lors du match N° 23490586 du 20 Mars 2022

L'équipe U16 évoluant en D3 Poule A est pénalisée de 3 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 29 Mars 2022 pour le motif : Faute grossière, lors du match N° 23491253 du 27 Mars 2022

L'équipe SENIORS évoluant en D2 Poule A est pénalisée de 1 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 5 Avril 2022 pour le motif : Exclusion suite à un deuxième avertissement, lors du match N° 23467029 du 3 Avril 2022

### **ARNOUVILLE F. A.S.**

L'équipe SENIORS évoluant en D3 Poule B est pénalisée de 3 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 15 Mars 2022 pour le motif : Comportement antisportif, lors du match N° 23467780 du 13 Mars 2022

L'équipe U14 évoluant en D3 Poule C est pénalisée de 3 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 15 Mars 2022 pour le motif : Faute grossière, lors du match N° 23497863 du 12 Mars 2022

### **ARRONVILLE F.C.**

L'équipe SENIORS évoluant en D3 Poule C est pénalisée de 5 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 15 Mars 2022 pour le motif : Comportement blessants en dehors de la rencontre envers officiel, lors du match N° 23467911 du 13 Mars 2022

L'équipe SENIORS évoluant en D3 Poule C est pénalisée de 1 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 15 Mars 2022 pour le motif : Exclusion suite à un deuxième avertissement, lors du match N° 23467911 du 13 Mars 2022

### **ATTAINVILLE FUTSAL C.**

L'équipe FUTSAL évoluant en D1 est pénalisée de 4 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 22 Mars 2022 pour le motif : Acte de brutalité envers joueur, lors du match N° 23679617 du 21 Mars 2022

### **BEAUCHAMP A.S.**

L'équipe U16 évoluant en D3 Poule A est pénalisée de 2 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 22 Mars 2022 pour le motif : Anéantissement d'une occasion de but, lors du match N° 23491245 du 20 Mars 2022

L'équipe SENIORS évoluant en D4 Poule C est pénalisée de 5 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 5 Avril 2022 pour le motif : Exclusion suite à un deuxième avertissement et propos grossiers envers officiel, lors du match N° 23468593 du 3 Avril 2022

### **BEZONS U. SECTION OM.**

L'équipe SENIORS F évoluant en D1 est pénalisée de 3 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 15 Mars 2022 pour le motif : Comportement blessant pendant la rencontre sur officiel, lors du match N° 23734694 du 12 Mars 2022

L'équipe SENIORS évoluant en D2 Poule B est pénalisée de 1 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 22 Mars 2022 pour le motif : Exclusion suite à un deuxième avertissement, lors du match N° 23467196 du 20 Mars 2022



### **BOUFFEMONT A.C.F.**

L'équipe ANCIENS évoluant en D2 Poule B est pénalisée de 14 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 15 Mars 2022 pour le motif : Insultes sur officiel et comportement intimidant pendant et après le match envers officiel avec circonstances aggravantes, lors du match N° 23470143 du 27 Février 2022

L'équipe ANCIENS évoluant en D2 Poule B est pénalisée de 5 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 15 Mars 2022 pour le motif : Refus de raccompagner son joueur exclu aux vestiaires, lors du match N° 23470143 du 27 Février 2022

### **CERGY PONTOISE F.C.**

L'équipe U14 évoluant en D1 est pénalisée de 5 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 15 Mars 2022 pour le motif : Faute grossière avec circonstance aggravantes : contestations auprès de l'arbitre, tarde à sortir du terrain après son exclusion, lors du match N° 23497356 du 12 Mars 2022

L'équipe FUTSAL évoluant en D1 est pénalisée de 4 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 22 Mars 2022 pour le motif : Acte de brutalité envers joueur, lors du match N° 23679617 du 21 Mars 2022

L'équipe U14 évoluant en D1 est pénalisée de 1 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 5 Avril 2022 pour le motif : Exclusion suite à un deuxième avertissement, lors du match N° 23497374 du 2 Avril 2022

### **S. F. C. CHAMPAGNE 95**

L'équipe ANCIENS évoluant en D2 Poule A est pénalisée de 1 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 29 Mars 2022 pour le motif : Exclusion suite à un deuxième avertissement, lors du match N° 23470329 du 27 Mars 2022

### **CORMEILLAIS A.C.S.**

L'équipe SENIORS évoluant en D1 est pénalisée de 1 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 15 Mars 2022 pour le motif : Exclusion à la suite d'un deuxième avertissement, lors du match N° 23497022 du 13 Mars 2022

L'équipe U16 évoluant en D2 Poule A est pénalisée de 4 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 15 Mars 2022 pour le motif : Comportement blessant sur officiel en dehors de la rencontre, lors du match N° 23490977 du 13 Mars 2022

L'équipe SENIORS évoluant en D3 Poule C est pénalisée de 1 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 22 Mars 2022 pour le motif : Exclusion à la suite d'un deuxième avertissement, lors du match N° 23467915 du 20 Mars 2022

L'équipe SENIORS évoluant en D1 est pénalisée de 4 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 29 Mars 2022 pour le motif : Comportement grossier sur officiel, lors du match N° 23497042 du 27 Mars 2022

L'équipe SENIORS évoluant en D1 est pénalisée de 8 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 29 Mars 2022 pour le motif : Propos injurieux à l'encontre d'un officiel avec contestation des décisions arbitrales répétées plus chute volontaire du drapeau de corner et sortie no immédiate du terrain suite à son exclusion, lors du match N° 23497022 du 13 Mars 2022

### **COSMOPOLITAN CLUB DE TAVERNY**

L'équipe U16 évoluant en D3 Poule A est pénalisée de 10 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 8 Mars 2022 pour le motif : Comportement intimidant et menaçant avec circonstance aggravantes pour tentatives de brutalité, lors du match N° 23491217 du 16 Janvier 2022



L'équipe U16 évoluant en D3 Poule A est pénalisée de 20 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 8 Mars 2022 pour le motif : Comportement grossier et injurieux avec circonstances aggravantes tentative de brutalité, comportement blessant et menaçant sur officiel, lors du match N° 23491217 du 16 Janvier 2022

L'équipe U16 évoluant en D3 Poule A est pénalisée de 1 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 8 Mars 2022 pour le motif : Abandon de terrain, lors du match N° 23491217 du 16 Janvier 2022

L'équipe U16 évoluant en D3 Poule A est pénalisée de 1 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 8 Mars 2022 pour le motif : Abandon de terrain, lors du match N° 23491217 du 16 Janvier 2022

L'équipe U16 évoluant en D3 Poule A est pénalisée de 1 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 8 Mars 2022 pour le motif : Abandon de terrain, lors du match N° 23491217 du 16 Janvier 2022

L'équipe U16 évoluant en D3 Poule A est pénalisée de 1 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 8 Mars 2022 pour le motif : Abandon de terrain, lors du match N° 23491217 du 16 Janvier 2022

L'équipe U16 évoluant en D3 Poule A est pénalisée de 1 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 8 Mars 2022 pour le motif : Abandon de terrain, lors du match N° 23491217 du 16 Janvier 2022

L'équipe U16 évoluant en D3 Poule A est pénalisée de 1 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 8 Mars 2022 pour le motif : Abandon de terrain, lors du match N° 23491217 du 16 Janvier 2022

L'équipe U16 évoluant en D3 Poule A est pénalisée de 1 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 8 Mars 2022 pour le motif : Abandon de terrain, lors du match N° 23491217 du 16 Janvier 2022

L'équipe U16 évoluant en D3 Poule A est pénalisée de 1 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 8 Mars 2022 pour le motif : Abandon de terrain, lors du match N° 23491217 du 16 Janvier 2022

L'équipe U16 évoluant en D3 Poule A est pénalisée de 1 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 8 Mars 2022 pour le motif : Abandon de terrain, lors du match N° 23491217 du 16 Janvier 2022

L'équipe U16 évoluant en D3 Poule A est pénalisée de 1 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 8 Mars 2022 pour le motif : Abandon de terrain, lors du match N° 23491217 du 16 Janvier 2022

L'équipe U16 évoluant en D3 Poule A est pénalisée de 1 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 8 Mars 2022 pour le motif : Abandon de terrain, lors du match N° 23491217 du 16 Janvier 2022

L'équipe SENIORS évoluant en D2 Poule A est pénalisée de 1 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 15 Mars 2022 pour le motif : Exclusion à la suite d'un deuxième avertissement, lors du match N° 23467006 du 13 Mars 2022

#### **DEUIL ENGHEN F.C.**

L'équipe FUTSAL évoluant en D2 Poule A est pénalisée de 1 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 15 Mars 2022 pour le motif : Exclusion suite à un deuxième avertissement, lors du match N° 23837584 du 14 Mars 2022

L'équipe U16 évoluant en D2 Poule B est pénalisée de 3 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 22 Mars 2022 pour le motif : Comportement blessants envers officiel, lors du match N° 23491115 du 20 Mars 2022



L'équipe U14 évoluant en D3 Poule B est pénalisée de 4 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 22 Mars 2022 pour le motif : Acte de brutalité envers joueur, lors du match N° 23497774 du 19 Mars 2022

L'équipe SENIORS évoluant en D3 Poule C est pénalisée de 1 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 5 Avril 2022 pour le motif : Exclusion suite à un deuxième avertissement, lors du match N° 23467929 du 3 Avril 2022

#### **A. S. ERAGNY F. C.**

L'équipe SENIORS évoluant en D3 Poule C est pénalisée de 3 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 15 Mars 2022 pour le motif : Faute grossière, lors du match N° 23467911 du 13 Mars 2022

L'équipe CDM évoluant en D1 est pénalisée de 10 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 5 Avril 2022 pour le motif : Acte de brutalité à l'encontre d'un joueur en dehors de la rencontre, lors du match N° 23469319 du 20 Février 2022

L'équipe CDM évoluant en D1 est pénalisée de 4 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 5 Avril 2022 pour le motif : Comportement grossier et injurieux, lors du match N° 23469319 du 20 Février 2022

#### **FOSES F. U.**

L'équipe ANCIENS évoluant en D2 Poule A est pénalisée de 2 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 22 Mars 2022 pour le motif : Anéantissement d'une occasion de but, lors du match N° 23470319 du 20 Mars 2022

#### **GROUPE AMITIE FOOT EDUCATIF PLESSIS BOUCHARD**

L'équipe U18 évoluant en D3 Poule C est pénalisée de 1 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 29 Mars 2022 pour le motif : Exclusion suite à un deuxième avertissement, lors du match N° 23786886 du 27 Mars 2022

#### **GONESSE R.C.**

L'équipe SENIORS évoluant en D3 Poule B est pénalisée de 20 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 22 Mars 2022 pour le motif : Tentative de coup avec propos injurieux et menaçant répétées en dehors de la rencontre avec l'intervention des forces de l'ordre, lors du match N° 23467771 du 13 Février 2022

L'équipe SENIORS évoluant en D3 Poule B est pénalisée de 20 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 22 Mars 2022 pour le motif : Tentative de coup sur officiel avec agression physique d'un joueur hors match, lors du match N° 23467771 du 13 Février 2022

L'équipe SENIORS évoluant en D3 Poule B est pénalisée de 2 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 22 Mars 2022 pour le motif : Propos déplacés ou excessifs, lors du match N° 23467771 du 13 Février 2022

L'équipe SENIORS évoluant en D3 Poule B est pénalisée de 2 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 22 Mars 2022 pour le motif : Manquement aux devoirs de sa charge, lors du match N° 23467771 du 13 Février 2022

#### **GOUSSAINVILLE F.C.**

L'équipe SENIORS évoluant en D1 est pénalisée de 2 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 8 Mars 2022 pour le motif : Manquement aux devoirs de sa charge, lors du match N° 23497012 du 13 février 2022.



L'équipe SENIORS évoluant en D1 est pénalisée de 2 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 29 Mars 2022 pour le motif : Anéantissement d'une occasion de but, lors du match N° 23497052 du 27 Mars 2022

L'équipe SENIORS évoluant en D1 est pénalisée de 3 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 29 Mars 2022 pour le motif : Faute grossière, lors du match N° 23497052 du 27 Mars 2022

L'équipe FUTSAL évoluant en D2 Poule A est pénalisée de 3 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 29 Mars 2022 pour le motif : Comportement blessant envers joueur, lors du match N° 23837595 du 25 Mars 2022

L'équipe SENIORS évoluant en D1 est pénalisée de 3 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 5 Avril 2022 pour le motif : Comportement blessant envers joueur, lors du match N° 23497062 du 3 Avril 2022

L'équipe FUTSAL évoluant en D2 Poule A est pénalisée de 4 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 5 Avril 2022 pour le motif : Propos grossier sur officiel pendant la rencontre, lors du match N° 23837602 du 1 Avril 2022

### **F.C. HERBLAY SUR SEINE**

L'équipe SENIORS évoluant en D2 Poule A est pénalisée de 1 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 8 Mars 2022 pour le motif : Exclusion à la suite d'un deuxième avertissement, lors du match N° 23466998 du 6 Mars 2022

L'équipe U18 évoluant en D2 Poule B est pénalisée de 1 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 15 Mars 2022 pour le motif : Exclusion suite à un deuxième avertissement, lors du match N° 23703618 du 13 Mars 2022

L'équipe U18 évoluant en D2 Poule B est pénalisée de 2 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 29 Mars 2022 pour le motif : Anéantissement d'une occasion de but, lors du match N° 23703626 du 27 Mars 2022

### **JOUY LE MOUTIER F.C.**

L'équipe U18 évoluant en D3 Poule B est pénalisée de 1 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 15 Mars 2022 pour le motif : Exclusion suite à un deuxième avertissement, lors du match N° 23786784 du 13 Mars 2022

L'équipe U18 évoluant en D3 Poule B est pénalisée de 1 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 29 Mars 2022 pour le motif : Exclusion suite à un deuxième avertissement, lors du match N° 23786796 du 27 Mars 2022

### **MARLY LA VILLE E.S.**

L'équipe SENIORS évoluant en D2 Poule A est pénalisée de 1 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 15 Mars 2022 pour le motif : Exclusion à la suite d'un deuxième avertissement, lors du match N° 23467006 du 13 Mars 2022

L'équipe ANCIENS évoluant en D1 est pénalisée de 14 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 22 Mars 2022 pour le motif : comportement intimidant et menaçant envers joueur au cours de la rencontre, lors du match N° 23470177 du 13 Mars 2022

L'équipe ANCIENS évoluant en D1 est pénalisée de 1 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 5 Avril 2022 pour le motif : Exclusion suite à un deuxième avertissement, lors du match N° 23470195 du 3 Avril 2022





### **MONTIGNY LES CORMEILLES F. O.**

L'équipe SENIORS évoluant en D1 est pénalisée de 2 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 15 Mars 2022 pour le motif : Anéantissement d'une occasion de but, lors du match N° 23497018 du 13 Mars 2022

L'équipe U18 évoluant en D2 Poule B est pénalisée de 3 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 22 Mars 2022 pour le motif : Faute grossière, lors du match N° 23703625 du 20 Mars 2022

### **PRESLES U.S.L. FOOTBALL**

L'équipe SENIORS évoluant en D3 Poule B est pénalisée de 3 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 15 Mars 2022 pour le motif : Faute grossière, lors du match N° 23467777 du 13 Mars 2022

L'équipe SENIORS évoluant en D3 Poule B est pénalisée de 4 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 22 Mars 2022 pour le motif : Comportement grossier et injurieux sur officiel, lors du match N° 23467783 du 20 Mars 2022

L'équipe SENIORS évoluant en D3 Poule B est pénalisée de 2 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 22 Mars 2022 pour le motif : Manquement aux devoirs de sa charge, lors du match N° 23467771 du 13 Février 2022

### **U. S. PERSAN 03**

L'équipe SENIORS évoluant en D1 est pénalisée de 4 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 15 Mars 2022 pour le motif : Comportement grossier sur officiel pendant la rencontre, lors du match N° 23497024 du 13 Mars 2022

L'équipe U18 évoluant en D1 est pénalisée de 3 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 15 Mars 2022 pour le motif : Faute grossière, lors du match N° 23489004 du 13 Mars 2022

### **ST LEU 95 F.C.**

L'équipe SENIORS évoluant en D3 Poule B est pénalisée de 2 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 15 Mars 2022 pour le motif : Anéantissement d'une occasion de but, lors du match N° 23467780 du 13 Mars 2022

### **ENT. MÉRY MÉRIEL BESSANCOURT**

L'équipe CDM évoluant en D1 est pénalisée de 3 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 15 Mars 2022 pour le motif : Faute grossière, lors du match N° 23469332 du 13 Mars 2022

L'équipe U16 évoluant en D2 Poule A est pénalisée de 1 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 22 Mars 2022 pour le motif : Exclusion à la suite d'un deuxième avertissement, lors du match N° 23490981 du 20 Mars 2022

### **CLUB DE FUTSAL DE LA JEUNESSE PERSANAISE**

L'équipe FUTSAL évoluant en D1 est pénalisée de 5 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 15 Mars 2022 pour le motif : Comportement excessif et déplacé en dehors de la rencontre, lors du match N° 23679603 du 12 Mars 2022

L'équipe FUTSAL évoluant en D1 est pénalisée de 1 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 15 Mars 2022 pour le motif : Exclusion suite à un deuxième avertissement, lors du match N° 23679603 du 12 Mars 2022



#### **MARCOUVILLE CITY CERGY PONTOISE AGGLO**

L'équipe FUTSAL évoluant en D1 est pénalisée de 3 points de MALUS, à la suite de la décision De la Commission de Discipline du DVOF du 15 Mars 2022 pour le motif : Faute grossière, lors du match N° 23679603 du 12 Mars 2022

#### **MAISON CULTURELLE DES ANATOLIENS DU 95**

L'équipe CDM évoluant en D1 est pénalisée de 1 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 22 Mars 2022 pour le motif : Exclusion à la suite de deuxième avertissement, lors du match N° 23469342 du 20 Mars 2022

L'équipe CDM évoluant en D1 est pénalisée de 12 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 5 Avril 2022 pour le motif : Acte de brutalité à l'encontre d'un joueur en dehors de la rencontre et jouer en rencontre alors qu'il était suspendu, lors du match N° 23469319 du 20 Février 2022

L'équipe CDM évoluant en D1 est pénalisée de 20 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 5 Avril 2022 pour le motif : Acte de brutalité à l'encontre d'un joueur en dehors de la rencontre, lors du match N° 23469319 du 20 Février 2022

L'équipe CDM évoluant en D1 est pénalisée de 10 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 5 Avril 2022 pour le motif : Acte de brutalité à l'encontre d'un joueur en dehors de la rencontre, lors du match N° 23469319 du 20 Février 2022

#### **MAGNY EN VEXIN F.C.**

L'équipe U16 évoluant en D3 Poule D est pénalisée de 2 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 22 Mars 2022 pour le motif : Anéantissement d'une occasion de but, lors du match N° 23491574 du 20 Mars 2022

#### **OSNY F.C.**

L'équipe SENIORS évoluant en D2 Poule A est pénalisée de 1 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 5 Avril 2022 pour le motif : Exclusion suite à un deuxième avertissement, lors du match N° 23467027 du 3 Avril 2022

#### **PIERRELAYE FOOTBALL CLUB**

L'équipe SENIORS évoluant en D4 Poule B est pénalisée de 3 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 5 Avril 2022 pour le motif : Faute grossière, lors du match N° 23468462 du 3 Avril 2022

#### **PUISEUX LOUVRES 95 F.C.**

L'équipe SENIORS évoluant en D4 Poule A est pénalisée de 20 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 22 Mars 2022 pour le motif : Tentative de brutalité et coup avec propos intimidant et menaçant, lors du match N° 23468303 du 6 Février 2022

#### **ÉCLAIR DE PUISEUX EN FRANCE A.S.**

L'équipe SENIORS évoluant en D4 Poule A est pénalisée de 3 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 5 Avril 2022 pour le motif : Faute grossière, lors du match N° 23468328 du 27 Mars 2022



### **ROISSY EN FRANCE U.S.**

L'équipe SENIORS évoluant en D3 Poule A est pénalisée de 5 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 15 Mars 2022 pour le motif : Comportement grossier et injurieux après la rencontre envers officiel, lors du match N° 23467650 du 13 Mars 2022

L'équipe U18 évoluant en D2 Poule B est pénalisée de 1 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 22 Mars 2022 pour le motif : Exclusion à la suite de deuxième avertissement, lors du match N° 23703624 du 20 Mars 2022

### **ST OUEN L'AUMONE A.S.**

L'équipe U16 évoluant en D3 Poule B est pénalisée de 5 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 15 Mars 2022 pour le motif : Comportement et geste obscène pendant la rencontre sur officiel, lors du match N° 23491370 du 13 Mars 2022

### **ST PRIX E.S.**

L'équipe U14 évoluant en D2 Poule B est pénalisée de 3 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 15 Mars 2022 pour le motif : Faute grossière, lors du match N° 23497576 du 12 Mars 2022

### **SANNOIS ST GRATIEN ENT.**

L'équipe U14 évoluant en D2 Poule B est pénalisée de 4 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 15 Mars 2022 pour le motif : Comportement grossier sur officiel pendant la rencontre, lors du match N° 23497576 du 12 Mars 2022

### **SARCELLES A.A.S.**

L'équipe U16 évoluant en D2 Poule A est pénalisée de 4 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 29 Mars 2022 pour le motif : Propos grossiers et injurieux envers joueur, lors du match N° 23490989 du 27 Mars 2022

### **SOISY ANDILLY MARGENCY F.C.**

L'équipe SENIORS évoluant en D3 Poule B est pénalisée de 2 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 15 Mars 2022 pour le motif : Anéantissement d'une occasion de but, lors du match N° 23467781 du 13 Mars 2022

L'équipe ANCIENS évoluant en D1 est pénalisée de 20 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 22 Mars 2022 pour le motif : Tentative de brutalité envers officiel avec faits aggravants et comportement injurieux, lors du match N° 23470177 du 13 Mars 2022

L'équipe SENIORS évoluant en D3 Poule B est pénalisée de 4 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 29 Mars 2022 pour le motif : Comportement blessant sur officiel en tant que délégué, lors du match N° 23467791 du 27 Mars 2022

### **THILLAY VAUD'HERLAND ENT.S.MUN**

L'équipe CDM évoluant en D2 Poule B est pénalisée de 4 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 8 Mars 2022 pour le motif : Comportement excessif envers officiel, lors du match N° 23736929 du 6 Février 2022

L'équipe CDM évoluant en D2 Poule B est pénalisée de 20 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 8 Mars 2022 pour le motif : Acte de brutalité envers officiel et propos injurieux envers officiel avec comportement intimidant pendant et en dehors de la rencontre, lors du match N° 23736929 du 6 Février 2022

L'équipe CDM évoluant en D2 Poule B est pénalisée de 3 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 8 Mars 2022 pour le motif : Comportement excessif, lors du match N° 23736929 du 6 Février 2022





L'équipe U16 évoluant en D3 Poule A est pénalisée de 2 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 22 Mars 2022 pour le motif : Anéantissement d'une occasion de but, lors du match N° 23491246 du 20 Mars 2022

#### **VAURÉAL F. C. M.**

L'équipe U16 évoluant en D3 Poule A est pénalisée de 6 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 8 Mars 2022 pour le motif : Tentatives de brutalité, lors du match N° 23491217 du 16 Janvier 2022

L'équipe U16 évoluant en D3 Poule A est pénalisée de 10 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 8 Mars 2022 pour le motif : Tentative de brutalité entre coach avec circonstances atténuantes, lors du match N° 23491217 du 16 Janvier 2022

L'équipe U16 évoluant en D3 Poule A est pénalisée de 9 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 8 Mars 2022 pour le motif : Entrée sur le terrain sans autorisation en étant suspendu, lors du match N° 23491217 du 16 Janvier 2022

L'équipe U16 évoluant en D3 Poule A est pénalisée de 2 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 8 Mars 2022 pour le motif : Rappel aux devoirs de sa charge de délégué, lors du match N° 23491217 du 16 Janvier 2022

#### **VEXIN A.S.**

L'équipe SENIORS évoluant en D3 Poule C est pénalisée de 5 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 29 Mars 2022 pour le motif : Comportement grossier et injurieux envers joueur, lors du match N° 23467925 du 27 Mars 2022

#### **VIARMES ASNIÈRES OL.**

L'équipe CDM évoluant en D2 Poule B est pénalisée de 4 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 15 Mars 2022 pour le motif : Comportement blessant en dehors de la rencontre envers officiel, lors du match N° 23736940 du 13 Février 2022

L'équipe U18 évoluant en D3 Poule C est pénalisée de 3 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 29 Mars 2022 pour le motif : Faute grossière, lors du match N° 23786884 du 27 Mars 2022

#### **FOOTBALL CLUB DE VILLIERS LE BEL**

L'équipe SENIORS évoluant en D3 Poule B est pénalisée de 1 point de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 15 Mars 2022 pour le motif : Exclusion à la suite d'un deuxième avertissement, lors du match N° 23467777 du 13 Mars 2022

L'équipe U18 évoluant en D2 Poule A est pénalisée de 3 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 5 Avril 2022 pour le motif : Faute grossière, lors du match N° 23489242 du 3 Avril 2022

## **COURRIERS DES CLUBS**

#### **Club : ST LEU 95 F.C.**

##### **Votre courriel du 9 mars 2022**

Pris note de votre demande de 2 points de bonus venant en déduction de vos points de malus pour donner suite à 2 matches de championnat consécutifs **sans aucune sanction administrative** conformément à l'article 4 du challenge du Fair-play.

⇒ Après vérification la commission **accorde les 2 points de bonus**  
Equipe concernée : **ANCIENS D1**  
Matches du 13 02 2022 et du 20 02 2022



## Club : VIARMES ASNIÈRES OL.

### Votre courriel du 9 avril 2022

Pris note de votre demande de 2 points de bonus venant en déduction de vos points de malus pour donner suite à 2 matches de championnat consécutifs **sans aucune sanction administrative** conformément à l'article 4 du challenge du Fair-play.

⇒ Après vérification la commission **accorde les 2 points de bonus**  
Equipe concernée : **SENIORS D3 - C**  
Matches du 27 03 2022 et du 03 04 2022

Pris note de votre demande de 2 points de bonus venant en déduction de vos points de malus pour donner suite à 2 matches de championnat consécutifs **sans aucune sanction administrative** conformément à l'article 4 du challenge du Fair-play.

⇒ Après vérification la commission **accorde les 2 points de bonus**  
Equipe concernée : **U16 D3 - D**  
Matches du 07 11 2021 et du 05 12 2021

Pris note de votre demande de 2 points de bonus venant en déduction de vos points de malus pour donner suite à 2 matches de championnat consécutifs **sans aucune sanction administrative** conformément à l'article 4 du challenge du Fair-play.

⇒ Après vérification la commission **accorde les 2 points de bonus**  
Equipe concernée : **U16 D3 - D**  
Matches du 06 02 2022 et du 13 02 2022

## Club : DEUIL ENGHIEU F.C.

### Votre courriel du 12 avril 2022

Pris note de votre demande de 2 points de bonus venant en déduction de vos points de malus pour donner suite à 2 matches de championnat consécutifs **sans aucune sanction administrative** conformément à l'article 4 du challenge du Fair-play.

⇒ Après vérification la commission **accorde les 2 points de bonus**  
Equipe concernée : **U16 D2 - B**  
Matches du 05 12 2021 et du 16 01 2022

Pris note de votre demande de 2 points de bonus venant en déduction de vos points de malus pour donner suite à 2 matches de championnat consécutifs **sans aucune sanction administrative** conformément à l'article 4 du challenge du Fair-play.

⇒ Après vérification la commission **accorde les 2 points de bonus**  
Equipe concernée : **U14 D2 - A**  
Matches du 20 11 2021 et du 04 12 2021

## Club : JOUY LE MOUTIER F.C.

### Votre courriel du 13 avril 2022

Pris note de votre demande de 2 points de bonus venant en déduction de vos points de malus pour donner suite à 2 matches de championnat consécutifs **sans aucune sanction administrative** conformément à l'article 4 du challenge du Fair-play.

⇒ Après vérification la commission **accorde les 2 points de bonus**  
Equipe concernée : **U14 D3 - B**  
Matches du 02 10 2021 et du 16 10 2021

Pris note de votre demande de 2 points de bonus venant en déduction de vos points de malus pour donner suite à 2 matches de championnat consécutifs **sans aucune sanction administrative** conformément à l'article 4 du challenge du Fair-play.

⇒ Après vérification la commission **accorde les 2 points de bonus**  
Equipe concernée : **U14 D3 - B**  
Matches du 12 02 2022 et du 12 03 2022



## Club : MARLY LA VILLE E.S.

### Votre courriel du 13 avril 2022

Pris note de votre demande de 2 points de bonus venant en déduction de vos points de malus pour donner suite à 2 matches de championnat consécutifs **sans aucune sanction administrative** conformément à l'article 4 du challenge du Fair-play.

⇒ Après vérification la commission **accorde les 2 points de bonus**  
Equipe concernée : **U14 D2 - B**  
Matches du 18 09 2021 et du 25 09 2021

Pris note de votre demande de 2 points de bonus venant en déduction de vos points de malus pour donner suite à 2 matches de championnat consécutifs **sans aucune sanction administrative** conformément à l'article 4 du challenge du Fair-play.

⇒ Après vérification la commission **accorde les 2 points de bonus**  
Equipe concernée : **U14 D2 - B**  
Matches du 22 01 2022 et du 29 01 2022

Pris note de votre demande de 2 points de bonus venant en déduction de vos points de malus pour donner suite à 2 matches de championnat consécutifs **sans aucune sanction administrative** conformément à l'article 4 du challenge du Fair-play.

⇒ Après vérification la commission **accorde les 2 points de bonus**  
Equipe concernée : **U14 D2 - B**  
Matches du 12 02 2022 et du 19 02 2022

Pris note de votre demande de 2 points de bonus venant en déduction de vos points de malus pour donner suite à 2 matches de championnat consécutifs **sans aucune sanction administrative** conformément à l'article 4 du challenge du Fair-play.

⇒ Après vérification la commission **accorde les 2 points de bonus**  
Equipe concernée : **U14 D2 - B**  
Matches du 26 02 2022 et du 12 03 2022

### Votre courriel du 13 avril 2022

Pris note de votre demande de 2 points de bonus venant en déduction de vos points de malus pour donner suite à 2 matches de championnat consécutifs **sans aucune sanction administrative** conformément à l'article 4 du challenge du Fair-play.

⇒ Après vérification la commission **accorde les 2 points de bonus**  
Equipe concernée : **U16 D3 - A**  
Matches du 10 10 2021 et du 07 11 2021

Pris note de votre demande de 2 points de bonus venant en déduction de vos points de malus pour donner suite à 2 matches de championnat consécutifs **sans aucune sanction administrative** conformément à l'article 4 du challenge du Fair-play.

⇒ Après vérification la commission **accorde les 2 points de bonus**  
Equipe concernée : **U16 D3 - A**  
Matches du 14 11 2021 et du 21 11 2021

Pris note de votre demande de 2 points de bonus venant en déduction de vos points de malus pour donner suite à 2 matches de championnat consécutifs **sans aucune sanction administrative** conformément à l'article 4 du challenge du Fair-play.

⇒ Après vérification la commission **accorde les 2 points de bonus**  
Equipe concernée : **U16 D3 - A**  
Matches du 05 12 2021 et du 12 12 2021



Pris note de votre demande de 2 points de bonus venant en déduction de vos points de malus pour donner suite à 2 matches de championnat consécutifs **sans aucune sanction administrative** conformément à l'article 4 du challenge du Fair-play.

⇒ Après vérification la commission **accorde les 2 points de bonus**  
Equipe concernée : **U16 D3 - A**  
Matches du 20 03 2022 et du 27 03 2022

#### **Votre courriel du 13 avril 2022**

Pris note de votre demande de 2 points de bonus venant en déduction de vos points de malus pour donner suite à 2 matches de championnat consécutifs **sans aucune sanction administrative** conformément à l'article 4 du challenge du Fair-play.

⇒ Après vérification la commission **accorde les 2 points de bonus**  
Equipe concernée : **U14 D3 - C**  
Matches du 18 09 2021 et du 25 09 2021

Pris note de votre demande de 2 points de bonus venant en déduction de vos points de malus pour donner suite à 2 matches de championnat consécutifs **sans aucune sanction administrative** conformément à l'article 4 du challenge du Fair-play.

⇒ Après vérification la commission **accorde les 2 points de bonus**  
Equipe concernée : **U14 D3 - C**  
Matches du 16 10 2021 et du 13 11 2021

Pris note de votre demande de 2 points de bonus venant en déduction de vos points de malus pour donner suite à 2 matches de championnat consécutifs **sans aucune sanction administrative** conformément à l'article 4 du challenge du Fair-play.

⇒ Après vérification la commission **accorde les 2 points de bonus**  
Equipe concernée : **U14 D3 - C**  
Matches du 22 01 2022 et du 29 01 2022

Pris note de votre demande de 2 points de bonus venant en déduction de vos points de malus pour donner suite à 2 matches de championnat consécutifs **sans aucune sanction administrative** conformément à l'article 4 du challenge du Fair-play.

⇒ Après vérification la commission **accorde les 2 points de bonus**  
Equipe concernée : **U14 D3 - C**  
Matches du 05 02 2022 et du 12 02 2022

Pris note de votre demande de 2 points de bonus venant en déduction de vos points de malus pour donner suite à 2 matches de championnat consécutifs **sans aucune sanction administrative** conformément à l'article 4 du challenge du Fair-play.

⇒ Après vérification la commission **accorde les 2 points de bonus**  
Equipe concernée : **U14 D3 - C**  
Matches du 12 03 2022 et du 19 03 2022

**Club : FRETTOISE E.S.**

#### **Votre courriel du 25 mars 2022**

Nous vous prions de vous reporter à la décision de la Commission départementale du calendrier et Organisation des Compétitions du 29 mars 2022 qui a motivé notre indication dans le tableau SENIORS D3 Poule B.

***Prochaine réunion de la commission : 8 juin 2022***



# CHALLENGE FAIR-PLAY EQUIPES - SAISON 202/2022

## SENIORS - DIMANCHE APRES-MIDI & SENIORS FEMININES

### TOTAL des POINTS de MALUS / BONUS

Arrêté au 13 avril 2022



**M : MALUS - B : BONUS**

SENIORS DEPARTEMENTAL 1	M	B	TOTAL
HERBLAY SUR SEINE F.C.	-	-	-
ARGENTEUIL F.C.	2	-	2
SANNOIS ST GRATIEN ENT.	5	-	5
MONTIGNY LES CORMEILLES F. O.	6	-	6
ST BRICE F.C.	7	-	7
ST LEU 95 F.C.	7	-	7
ECOUEEN F.C.	8	-	8
SOISY ANDILLY MARGENCY F.C.	14	-	14
CORMEILLAIS A.C.S.	18	-	18
<b>GROSLAY F.C.</b>	<b>22</b>	<b>-</b>	<b>22</b>
<b>U. S. PERSAN 03</b>	<b>31</b>	<b>-</b>	<b>31</b>
<b>GOUSSAINVILLE F.C.</b>	<b>43</b>	<b>-</b>	<b>43</b>

SENIORS DEPARTEMENTAL 2 / A	M	B	TOTAL
AUVERS ENNERY F.C.	-	-	-
HERBLAY SUR SEINE F.C.	-	-	-
MARLY LA VILLE E.S.	-	-	-
R. F. C. ARGENTEUIL	-	-	-
VILLIERS LE BEL J.S.	-	-	-
A. S. ERAGNY F. C.	1	-	1
DEUIL ENGHEN F.C.	1	-	1
VAUREAL F. C. M.	1	-	1
COSMOPOLITAN CLUB DE TAVERNY	2	-	2
GROSLAY F.C.	4	-	4
ST OUEN L'AUMONE A.S.	11	-	11
OSNY F.C.	13	-	13
<b>GARGES LES GONESSE F.C.M.</b>	<b>22</b>	<b>-</b>	<b>22</b>

SENIORS DEPARTEMENTAL 3 / A	M	B	TOTAL
ECOUEEN F.C.	-	-	-
ERMONT AM. S.	-	-	-
JOUY LE MOUTIER F.C.	-	-	-
S. F. C. CHAMPAGNE 95	-	-	-
ST PRIX E.S.	-	-	-
U. S. PERSAN 03	-	-	-
BEZONS U. SECTION OM.	2	-	2
GOUSSAINVILLE F.C.	5	-	5
FONTENAY EN PARISIS FC	6	-	6
ROISSY EN FRANCE U.S.	8	-	8
MONTMORENCY F.C.	11	-	11
MONTMAGNY S.	F	F	F

SENIORS DEPARTEMENTAL 4 / A	M	B	TOTAL
PRESLES U.S.L. FOOTBALL	-	2	- 2
EAUBONNE CSM	-	-	-
MONTSOULT BAILLET US	-	-	-
VEXIN A.S.	-	-	-
ECLAIR DE PUISEUX EN FRANCE A.S.	4	-	4
BRUYERES BERNES U.S. MUNICIPALE	4	-	4
PARMAIN A.C.	8	-	8
ENT. MERY MERIEL BESSANCOURT	9	-	9
PONTOISIENNE J.S.	10	-	10
DOMONT F.C.	13	-	13
<b>PUISEUX LOUVRES 95 F.C.</b>	<b>32</b>	<b>-</b>	<b>32</b>
GRUPE AMITIE FOOT EDUCATIF PLES	F	F	F

SENIORS FEMININES DEPARTEMENTAL	M	B	TOTAL
GONESSE R.C.	-	6	- 6
CERGY PONTOISE F.C.	-	-	-
ENTENTE MMB	-	-	-
GOUSSAINVILLE F.C.	-	-	-
JOUY LE MOUTIER F.C.	-	-	-
R.C. ARGENTEUIL	-	-	-
MARLY LA VILLE E.S.	1	-	1
GARGES LES GONESSE F.C.M.	1	-	1
BEZONS U. SECTION OM.	3	-	3
F.C. HERBLAY SUR SEINE	11	-	11
FOSSES F.U.	F	F	F

SENIORS DEPARTEMENTAL 2 / B	M	B	TOTAL
ADAMOIS O.	-	-	-
CERGY PONTOISE F.C.	-	-	-
ENT. MERY MERIEL BESSANCOURT	-	-	-
S. F. C. CHAMPAGNE 95	1	-	1
ROISSY EN FRANCE U.S.	1	-	1
FRANCONVILLE F.C.	3	-	3
BEZONS U. SECTION OM.	6	-	5
ST PRIX E.S.	7	-	7
GONESSE R.C.	8	-	8
JOUY LE MOUTIER F.C.	12	-	12
MENUCOURT A.S.	17	-	17
<b>EZANVILLE ECOUEEN U.S.</b>	<b>20</b>	<b>-</b>	<b>20</b>
DOMONT F.C.	F	F	F

SENIORS DEPARTEMENTAL 3 / B	M	B	TOTAL
COURDIMANCHE A.S.	-	-	-
MENUCOURT A.S.	1	-	1
ST LEU 95 F.C.	2	-	2
PUISEUX LOUVRES 95 F.C.	2	-	2
FOOTBALL CLUB DE VILLIERS LE BEL	4	-	4
VAUREAL F. C. M.	5	-	5
ARGENTEUIL F.C.	5	-	5
SOISY ANDILLY MARGENCY F.C.	7	-	7
ARNOUVILLE F. A.S.	11	-	11
<b>GONESSE R.C.</b>	<b>56</b>	<b>-</b>	<b>56</b>
FRETTOISE E.S.	F	F	F
PRESLES U.S.L. FOOTBALL	F	F	F

SENIORS DEPARTEMENTAL 4 / B	M	B	TOTAL
COURDIMANCHE A.S.	-	-	-
VIARMES ASNIERES OL.	-	-	-
ECOUEEN F.C.	1	-	1
AUVERS ENNERY F.C.	3	-	3
BEAUCHAMP A.S.	3	-	3
PIERRELAJE FOOTBALL CLUB	4	-	4
BOUFFEMONT A.C.F.	7	-	7
ARNOUVILLE F. A.S.	7	-	7
ARRONVILLE F.C.	11	-	11
ERAGNY FC	F	F	F
MONTMAGNY FC	F	F	F
SARCELLES JEUNE ESPOIR	F	F	F

Nombre total de points de MALUS - BONUS et nombre de point de retrait au classement sportif	
De 20 à 29 points de MALUS	-1
De 30 à 39 points de MALUS	-2
De 40 à 49 points de MALUS	-3
De 50 à 59 points de MALUS	-5
De 60 à 69 points de MALUS	-7
De 70 à 79 points de MALUS	-10
80 points de MALUS et plus	-15

Notre partenaire FAIR - PLAY



EKINSport

F : équipe forfait général

SENIORS DEPARTEMENTAL 3 / C	M	B	TOTAL
VIARMES ASNIERES OL.	1	2	- 1
THILLAY VAUD'HERLAND ENT.S.MUN.	-	-	-
CORMEILLAIS A.C.S.	1	-	1
EZANVILLE ECOUEEN U.S.	1	-	1
FOSSES F. U.	1	-	1
DEUIL ENGHEN F.C.	2	-	2
VEXIN A.S.	6	-	6
SARCELLES A.A.S.	6	-	6
ARRONVILLE F.C.	7	-	7
A. S. ERAGNY F. C.	8	-	8
MONTIGNY LES CORMEILLES F. O.	9	-	9

SENIORS DEPARTEMENTAL 4 / C	M	B	TOTAL
GRUPE AMITIE FOOT EDUCATIF PLES	-	-	-
NEUVILLE S/OISE A.S.	-	-	-
PARMAIN AC	-	-	-
MAGNY EN VEXIN F.C.	3	-	3
MONTMORENCY F.C.	4	-	4
BEAUCHAMP A.S.	5	-	5
FOSSES F. U.	7	-	7
ENT. BEAUMONT MOURS	7	-	7
THILLAY VAUD'HERLAND ENT.S.MUN.	18	-	18
<b>FONTENAY EN PARISIS FC</b>	<b>30</b>	<b>-</b>	<b>30</b>
<b>PIERRELAJE FOOTBALL CLUB</b>	<b>42</b>	<b>-</b>	<b>42</b>
ERMONT AM. S.	F	F	F



CDOS VAL-D'OISE

Dans le cas d'équipe en entente avec des points de Malus ou Bonus, c'est le nom du club support qui apparaît dans les tableaux



# CHALLENGE FAIR-PLAY EQUIPES - SAISON 2021/2022

## JEUNES U18

### TOTAL des POINTS MALUS /BONUS

Arrêté au 13 avril 2022



M : MALUS - B : BONUS

U18 DEPARTEMENTAL 1	M	B	TOTAL
COSMOPOLITAN CLUB DE TAVERNY	-	-	-
ERMONT AM. S.	-	-	-
R. F. C. ARGENTEUIL	-	-	-
ADAMOIS O.	1	-	1
U. S. PERSAN 03	3	-	3
SARCELLES A.A.S.	3	-	3
ARGENTEUIL F.C.	3	-	3
FRANCONVILLE F.C.	4	-	4
BEZONS U. SECTION OM.	5	-	5
<b>CORMEILLAIS A.C.S.</b>	<b>28</b>	<b>-</b>	<b>28</b>

U18 DEPARTEMENTAL 2 / A	M	B	TOTAL
COURDIMANCHE A.S.	-	-	-
GARGES LES GONESSE F.C.M.	-	-	-
GOUSSAINVILLE F.C.	-	-	-
CERGY PONTOISE F.C.	1	-	1
GROSLAY F.C.	1	-	1
FOOTBALL CLUB DE VILLIERS LE BEL	4	-	4
GONESSE R.C.	4	-	4
MENUCOURT A.S.	14	-	14
ST PRIX E.S.	19	-	19
<b>OSNY F.C.</b>	<b>20</b>	<b>-</b>	<b>20</b>

U18 DEPARTEMENTAL 3 / A	M	B	TOTAL
DEUIL ENGHEN FC	-	-	-
EAUBONNE CSM	-	-	-
GOUSSAINVILLE F.C.	-	-	-
MONTMAGNY S.	-	-	-
PARMAIN AC	-	-	-
ST BRICE F.C.	-	-	-
FRANCONVILLE F.C.	8	-	8
ENT. BEAUMONT MOURS	F	F	F
PUISEUX LOUVRES 95	F	F	F
VEXIN A.S.	F	F	F

Nombre total de points de MALUS - BONUS et nombre de point de retrait au classement sportif	
De 20 à 29 points de MALUS	-1
De 30 à 39 points de MALUS	-2
De 40 à 49 points de MALUS	-3
De 50 à 59 points de MALUS	-5
De 60 à 69 points de MALUS	-7
De 70 à 79 points de MALUS	-10
80 points de MALUS et plus	-15

U18 DEPARTEMENTAL 2 / B	M	B	TOTAL
A. S. ERAGNY F. C.	-	-	-
ECOUEEN F.C.	-	-	-
HERBLAY SUR SEINE FC	-	-	-
ST LEU 95 F.C.	-	-	-
SOISY ANDILLY MARGENCY F.C.	4	-	4
ST OUEN L'AUMONE A.S.	5	-	5
ROISSY EN France U.S.	7	-	7
MONTIGNY LES CORMEILLES F. O.	8	-	8
<b>ENT. MERY MERIEL BESSANCOURT</b>	<b>20</b>	<b>-</b>	<b>20</b>
ENT. MARLY FONTENAY	F	F	F

U18 DEPARTEMENTAL 3 / B	M	B	TOTAL
ADAMOIS O.	-	-	-
ARGENTEUIL F.C.	-	-	-
BEZONS U. SECTION OM.	-	-	-
EZANVILLE ECOUEN US	-	-	-
FOSSES F. U.	-	-	-
JOUY LE MOUTIER F.C.	2	-	2
VAUREAL F. C. M.	2	-	2
PRESLES U.S.L. FOOTBALL	F	F	F
MONTSOULT BAILLET US	F	F	F
THILLAY VAUD HERLAND	F	F	F

F : équipe forfait général

Dans le cas d'équipe en entente avec des points de Malus ou Bonus, c'est le nom du club support qui apparaît dans les

Notre partenaire FAIR - PLAY



EKINSport

U18 DEPARTEMENTAL 3 / C	M	B	TOTAL
ARNOUVILLE F. A.S.	-	-	-
ECOUEEN F.C.	-	-	-
VAUREAL F. C. M.	-	-	-
DEUIL ENGHEN F.C.	2	-	2
ENT VIARMES BELLOY	3	-	3
CORMEILLAIS A.C.S.	F	F	F
DOMONT F.C.	F	F	F
GROUPE AMITIE FOOT EDUCATIF PL	F	F	F
MONTMORENCY F.C.	F	F	F





# CHALLENGE FAIR-PLAY EQUIPES - SAISON 2021/2022

## JEUNES U16

### TOTAL des POINTS MALUS /BONUS

Arrêté au

13 avril 2022



M : MALUS - B : BONUS

U16 DEPARTEMENTAL 1	M	B	TOTAL
CERGY PONTOISE F.C.	-	-	-
COSMOPOLITAN CLUB DE TAVERNY	-	-	-
FRANCONVILLE F.C.	-	-	-
ARGENTEUIL F.C.	1	-	1
OSNY F.C.	1	-	1
RACING CLUB D'ARGENTEUIL	2	-	2
F.C. HERBLAY SUR SEINE	2	-	2
BEZONS U. SECTION OM.	2	-	2
GOUSSAINVILLE F.C.	3	-	3
ROISSY EN FRANCE U.S.	6	-	6
A. S. ERAGNY F. C.	12	-	12

U16 DEPARTEMENTAL 2 / A	M	B	TOTAL
GOUSSAINVILLE F.C.	-	-	-
ST BRICE F.C.	-	-	-
GROSLAY F.C.	2	-	2
ENT. MERY MERIEL BESSANCOURT	3	-	3
SOISY ANDILLY MARGENCY F.C.	3	-	3
CORMEILLAIS A.C.S.	4	-	4
ERMONT AM. S.	5	-	5
ARGENTEUIL F.C.	5	-	5
SARCELLES A.A.S.	7	-	7
CERGY PONTOISE F.C.	7	-	7
<b>VAUREAL F. C. M.</b>	<b>41</b>	<b>-</b>	<b>41</b>

U16 DEPARTEMENTAL 2 / B	M	B	TOTAL
ADAMOIS O.	-	-	-
ENT. ECOUEN BOUFFEMONT	-	-	-
GARGES LES GONESSE F.C.M.	-	-	-
JOUY LE MOUTIER F.C.	-	-	-
ST LEU 95 F.C.	-	-	-
ST PRIX E.S.	-	-	-
U. S. PERSAN 03	-	-	-
VEXIN A.S.	-	-	-
DEUIL ENGHEN F.C.	8	2	6

U16 DEPARTEMENTAL 3 / A	M	B	TOTAL
ENT. MARLY FONTENAY	-	8	- 8
R. F. C. ARGENTEUIL	-	-	-
ST BRICE F.C.	-	-	-
BEAUCHAMP A.S.	2	-	2
THILLAY VAUD'HERLAND ENT.S.MUN.	3	-	3
FRANCONVILLE F.C.	3	-	3
ARNOUVILLE F. A.S.	3	-	3
CORMEILLAIS A.C.S.	7	-	7
GONESSE R.C.	8	-	8
<b>COSMOPOLITAN CLUB DE TAVERNY</b>	<b>34</b>	<b>-</b>	<b>34</b>
<b>VAUREAL F. C. M.</b>	<b>41</b>	<b>-</b>	<b>41</b>
HERBLAY SUR SEINE FC	F	F	F

U16 DEPARTEMENTAL 3 / B	M	B	TOTAL
S. F. C. CHAMPAGNE 95	-	2	- 2
ACADEMIE FOOTBALL CL	-	-	-
COURDIMANCHE A.S.	-	-	-
DOMONT F.C.	-	-	-
ENT. ECOUEN BOUFFEMONT	-	-	-
FOSSES F. U.	-	-	-
ST PRIX E.S.	-	-	-
EAUBONNE C.S. MUNICIPAL	1	-	1
ST OUEN L'AUMONE A.S.	5	-	5
PIERRELAYE FOOTBALL CLUB	5	-	5
FOOTBALL CLUB DE VILLIERS LE BEL	7	-	7
<b>MONTIGNY LES CORMEILLES F. O.</b>	<b>42</b>	<b>-</b>	<b>42</b>

Nombre total de points de MALUS - BONUS et nombre de point de retrait au classement sportif	
De 20 à 29 points de MALUS	-1
De 30 à 39 points de MALUS	-2
De 40 à 49 points de MALUS	-3
De 50 à 59 points de MALUS	-5
De 60 à 69 points de MALUS	-7
De 70 à 79 points de MALUS	-10
80 points de MALUS et plus	-15

U16 DEPARTEMENTAL 3 / C	M	B	TOTAL
SANNOIS ST GRATIEN ENT.	-	-	-
NEUVILLE S/OISE A.S.	-	-	-
SARCELLES AAS	-	-	-
MENUCOURT A.S.	-	-	-
JOUY LE MOUTIER FC	-	-	-
DEUIL ENGHEN F.C.	-	-	-
BEZONS U. SECTION OM.	1	-	1
MONTMORENCY F.C.	5	-	5
COSMOPOLITAN CLUB DE TAVERNY	5	-	5
AUVERS ENNERY F.C.	10	-	10
FOSSES F.U.	F	F	F
ROISSY EN France US	F	F	F

U16 DEPARTEMENTAL 3 / D	M	B	TOTAL
ENT. BEAUMONT MOURS VIARMES	-	4	- 4
ENT. MARLY FONTENAY	-	-	-
PERSAN US 03	-	-	-
ERMONT AM. S.	-	-	-
BRUYERES BERNES USM	-	-	-
ADAMOIS O.	-	-	-
MAGNY EN VEXIN F.C.	2	-	2
GROUPE AMITIE FOOT EDUCATIF PLESS	2	-	2
RACING CLUB D'ARGENTEUIL	F	F	F
SURVILLIERS AVENIR	F	F	F

U16 DEPARTEMENTAL 3 / E	M	B	TOTAL
A. S. ERAGNY F. C.	-	-	-
CERGY PONTOISE F.C.	-	-	-
MONTSOULT BAILLET US	-	-	-
OSNY F.C.	-	-	-
<b>MONTMAGNY S.</b>	<b>20</b>	<b>-</b>	<b>20</b>
BOISSY L'AILLERIE ET.SP.	F	F	F
COURDIMANCHE A.S.	F	F	F
PONTOISIENNE J.S.	F	F	F
PUISEUX LOUVRES 95 F.C.	F	F	F

Dans le cas d'équipe en entente avec des points de Malus ou Bonus, c'est le nom du club support qui apparaît dans les tableaux

# CHALLENGE FAIR-PLAY EQUIPES - SAISON 2021/2022

## JEUNES U14

### TOTAL des POINTS MALUS /BONUS

Arrêté au 13 avril 2022



M : MALUS - B : BONUS

U14 DEPARTEMENTAL 1	M	B	TOTAL
ST LEU 95 F.C.	-	8	- 8
A. S. ERAGNY F. C.	-	-	-
GOUSSAINVILLE F.C.	-	-	-
SARCELLES A.A.S.	-	-	-
SOISY ANDILLY MARGENCY F.C.	-	-	-
SANNOIS ST GRATIEN ENT.	-	-	-
OSNY F.C.	2	-	2
ARGENTEUIL F.C.	2	-	2
ST OUEN L'AUMONE A.S.	2	-	2
RACING CLUB D'ARGENTEUIL	3	-	3
CERGY PONTOISE F.C.	9	-	9

U14 DEPARTEMENTAL 2 / A	M	B	TOTAL
ADAMOIS O.	-	-	-
ARNOUVILLE F. A.S.	-	-	-
CORMEILLAIS A.C.S.	-	-	-
COSMOPOLITAN CLUB DE TAVERNY	-	-	-
ERMONT AM. S.	-	-	-
FRANCONVILLE F.C.	-	-	-
ROISSY EN FRANCE U.S.	-	-	-
ST BRICE F.C.	2	-	2
DEUIL ENGHEN F.C.	4	2	2
<b>GARGES LES GONESSE F.C.M.</b>	<b>20</b>	<b>-</b>	<b>20</b>

U14 DEPARTEMENTAL 2 / B	M	B	TOTAL
ENT. MARLY FONTENAY	-	8	- 8
GONESSE R.C.	-	6	- 6
HERBLAU SUR SEINE F.C.	-	-	-
MONTIGNY LES CORMEILLES F. O.	-	-	-
SARCELLES A.A.S.	-	-	-
U. S. PERSAN 03	-	-	-
VAUREAL F. C. M.	-	-	-
VILLIERS LE BEL J.S.	-	-	-
BEZONS U. SECTION OM.	2	-	2
ST PRIX E.S.	3	-	3
SANNOIS ST GRATIEN ENT.	4	-	4

U14 DEPARTEMENTAL 3 / A	M	B	TOTAL
A. S. ERAGNY F. C.			-
ADAMOIS O.			-
BEZONS U. SECTION OM.			-
FOSSES F. U.			-
GOUSSAINVILLE F.C.			-
MONTMORENCY F.C.			-
PUISEUX LOUVRES 95			-
CORMEILLAIS A.C.S.	F	F	F
DOMONT F.C.	F	F	F

U14 DEPARTEMENTAL 3 / B	M	B	TOTAL
MENUCOURT A.S.	-	4	- 4
GONESSE R.C.	-	2	- 2
ENT. GROSLAY EZANVILLE	-	-	-
GARGES LES GONESSE F.C.M.	1	-	1
DEUIL ENGHEN F.C.	4	-	4
ECOUE F.C.	4	-	4
ENT. MERY MERIEL BESSANCOURT	4	-	4
RACING CLUB D'ARGENTEUIL	4	-	4
ST LEU 95 F.C.	7	-	7
JOUY LE MOUTIER F.C.	22	4	18

U14 DEPARTEMENTAL 3 / C	M	B	TOTAL
ENT. MARLY FONTENAY	-	10	- 10
ARGENTEUIL F.C.	-	-	-
BRUYERES BERNES U.S. MUNICIPALE	-	-	-
CERGY PONTOISE F.C.	-	-	-
SOISY ANDILLY MARGENCY F.C.	-	-	-
ST BRICE F.C.	-	-	-
MAGNY EN VEXIN F.C.	2	-	2
ARNOUVILLE F. A.S.	3	-	3
U. S. PERSAN 03	3	-	3
OSNY F.C.	7	-	7

Nombre total de points de MALUS - BONUS et nombre de point de retrait au classement sportif	
De 20 à 29 points de MALUS	-1
De 30 à 39 points de MALUS	-2
De 40 à 49 points de MALUS	-3
De 50 à 59 points de MALUS	-5
De 60 à 69 points de MALUS	-7
De 70 à 79 points de MALUS	-10
80 points de MALUS et plus	-15

U14 DEPARTEMENTAL 4 / A	M	B	TOTAL
ENT. MERY MERIEL BESSANCOURT	-	-	-
FOSSES F. U.	-	-	-
MONTSOULT BAILLET US	-	-	-
NEUVILLE S/OISE A.S.	-	-	-
SARCELES AAS	-	-	-
THILLAY VAUD'HERLAND ENT.S.MUN.	-	-	-
ST OUEN L'AUMONE A.S.	1	-	1
ERMONT AM. S.	4	-	4
COURDIMANCHE A.S.	F	F	F
SURVILLIERS AVENIR	F	F	F
VAUREAL F. C. M.	F	F	F
GROSLAY F.C.	F	F	F

U14 DEPARTEMENTAL 4 / B	M	B	TOTAL
VIARMES ASNIERES OL.	-	2	- 2
BEAUCHAMP A.S.	-	-	-
ENT. BOISSY CHARS ARRONVILLE	-	-	-
ENT. ECOUEN BOUFFEMONT	-	-	-
GOUSSAINVILLE F.C.	-	-	-
HERBLAY SUR SEINE FC	-	-	-
SARCELLES AAS	-	-	-
AUVERS ENNERY F.C.	3	-	3
GROUPE AMITIE FOOT EDUCATIF PLESSIS BOU	6	-	6
ACADEMIE FOOTBALL CLUB ERMONT	F	F	F
COURDIMANCHE A.S.	F	F	F

U14 DEPARTEMENTAL 4 / C	M	B	TOTAL
S. F. C. CHAMPAGNE 95	-	4	- 4
BEAUCHAMP A.S.	-	-	-
CERGY PONTOISE F.C.	-	-	-
FRANCONVILLE F.C.	-	-	-
MONTAMGNY SP	-	-	-
PONTOISIENNE J.S.	-	-	-
ST LEU 95 FC	-	-	-
VEXIN A.S.	-	-	-
GONESSE R.C.	1	-	1
ECOUE F.C.	18	-	18
PIERRELAYE FC	F	F	F



F : équipe forfait général

Dans le cas d'équipe en entente avec des points de Malus ou Bonus, c'est le nom du club support qui apparaît dans les tableaux

Notre partenaire  
**FAIR - PLAY**







# CHALLENGE FAIR-PLAY EQUIPES - SAISON 2020/2021

## CHAMPIONNATS DIMANCHE MATIN & CHAMPIONNATS FUTSAL - TOTAL des POINTS de MALUS



**Arrêté au 13 avril 2022**

**M : MALUS - B : BONUS**

CDM DEPARTEMENTAL 1	M	B	TOTAL
ADAMOIS O.	-	-	-
ST BRICE F.C.	-	-	-
ST PRIX E.S.	-	-	-
A.S. PORTUGAIS DE CERGY PONTOISE	2	-	2
CORMEILLAIS A.C.S.	3	-	3
JOUY LE MOUTIER F.C.	6	-	6
ENT. MERY MERIEL BESSANCOURT	8	-	8
FRANCO PORTUGAISE ARGENTEUIL A.	9	-	9
MACCABI SARCELLES	14	-	14
A. S. ERAGNY F. C.	17	-	17
<b>MAISON CULTURELLE DES ANATOLIENS DU 95</b>	<b>50</b>	<b>-</b>	<b>50</b>
BEAUCHAMP A.S.	F	F	F

CDM DEPARTEMENTAL 2 A	M	B	TOTAL
GONESSE R.C.	-	2	- 2
AS TOHO	-	-	-
MENUCOURT AS	-	-	-
PUISEUX LOUVRES 95	-	-	-
GARGES LES GONESSE F.C.M.	15	-	15
ST BRICE FC	F	F	F
VAUREAL FCM	F	F	F
SARCELLES AAS	F	F	F

CDM DEPARTEMENTAL 2 B	M	B	TOTAL
GONESSE R.C.	-	2	- 2
JOUY LE MOUTIER F.C.	-	-	-
<b>THILLAY ESM</b>	<b>27</b>	<b>-</b>	<b>27</b>
<b>VIARMES ASNIERES OL.</b>	<b>34</b>	<b>-</b>	<b>34</b>
DOMONT FC	F	F	F
PRESLES USL	F	F	F
VILLIERS LE BEL FC	F	F	F
ENT. BOISSY OSNY	F	F	F

Nombre total de points de MALUS - BONUS et nombre de point de retrait au classement sportif	
De 20 à 29 points de MALUS	-1
De 30 à 39 points de MALUS	-2
De 40 à 49 points de MALUS	-3
De 50 à 59 points de MALUS	-5
De 60 à 69 points de MALUS	-7
De 70 à 79 points de MALUS	-10
80 points de MALUS et plus	-15

ANCIENS DEPARTEMENTAL 1	M	B	TOTAL
BEZONS U. SECTION OM.	-	-	-
PUISEUX LOUVRES 95 F.C.	-	-	-
SARCELLES A.A.S.	-	-	-
RACING CLUB D'ARGENTEUIL	1	-	1
MONTMAGNY S.	1	-	1
FRANCONVILLE F.C.	1	-	1
A.S. PORTUGAIS DE CERGY PONTOISE	2	-	2
MONTIGNY LES CORMEILLES F. O.	3	-	3
CERGY PONTOISE F.C.	4	-	4
ST LEU 95 F.C.	8	2	6
NEUVILLE S/OISE A.S.	8	-	8
<b>MARLY LA VILLE E.S.</b>	<b>20</b>	<b>-</b>	<b>20</b>
<b>SOISY ANDILLY MARGENCY F.C.</b>	<b>40</b>	<b>-</b>	<b>40</b>

ANCIENS DEPARTEMENTAL 2 / A	M	B	TOTAL
S. F. C. CHAMPAGNE 95	-	4	- 4
GARGES LES GONESSE F.C.M.	-	-	-
GROSLAY F.C.	-	-	-
PORTUGAIS DE PAIX ET VIVRE ENS. C.C.	-	-	-
MAGNY EN VEXIN F.C.	2	-	2
ST PRIX E.S.	2	-	2
FOSSES F. U.	3	-	3
A. S. ERAGNY F. C.	4	-	4
MONTMORENCY F.C.	4	-	4
PORTUGAIS PERSAN A.S.C.	5	-	5
GOUSSAINVILLE F.C.	F	F	F

ANCIENS DEPARTEMENTAL 2 / B	M	B	TOTAL
BELLOY ST MARTIN A.S.C.	-	-	-
DEUIL ENGHEN F.C.	-	-	-
ECOUCEN FC	-	-	-
ENT. MERY MERIEL BESSANCOURT	-	-	-
MONTSOULT BAILLET US	-	-	-
THILLAY VAUD'HERLAND ENT.S.MUN.	-	-	-
ENT. BEAUMONT MOURS	1	-	1
OSNY F.C.	1	-	1
BEAUCHAMP A.S.	1	-	1
ARGENTEUIL F.C.	3	-	3
JOUY LE MOUTIER F.C.	5	-	5
BOUFFEMONT A.C.F.	10	-	10

F : équipe forfait général

Dans le cas d'équipe en entente avec des points de Malus ou Bonus, c'est le nom du club support qui apparaît dans les tableaux

FUTSAL DEPARTEMENTAL 1	M	B	TOTAL
ARGENTEUIL F.C.	-	-	-
FUTSAL CLUB ELITE DE SANNOIS	-	-	-
LES SPORTIFS DE GARGES	-	-	-
OSNY UNITED	-	-	-
MONTMORENCY FUTSAL	2	-	2
ATTAINVILLE FUTSAL C.	4	-	4
GARGES DJIBSON FUTSAL A.S.C.	4	-	4
CLUB DE FUTSAL DE LA JEUNESSE PERSANAISE	6	-	6
MARCOUVILLE CITY CERGY PONTOISE AGGLO	6	-	6
CERGY PONTOISE F.C.	7	-	7
<b>EAUBONNE C.S. MUNICIPAL</b>	<b>21</b>	<b>-</b>	<b>21</b>

FUTSAL DEPARTEMENTAL 2 A	M	B	TOTAL
ARNOUVILLE USC	-	-	-
BEZONS FUTSAL CLUB	-	-	-
COMBO FUTSAL	-	-	-
FUTSAL CLUB ELITE DE SANNOIS	-	-	-
GOUSSAINVILLE FC	-	-	-
MARCOUVILLE CITY CERGY PONTOISE AGGLO	-	-	-
MONTMAGNY FOOT SALLE 2	-	-	-
RACING CLUB D'ARGENTEUIL	1	-	1
ATTAINVILLE FUTSAL C.	1	-	1
ARGENTEUIL F.C.	3	-	3
DEUIL ENGHEN F.C.	5	-	5

FUTSAL DEPARTEMENTAL 2 A	M	B	TOTAL
AFS VAUREAL	-	-	-
ARGENTEUIL FC	-	-	-
COMBO FUTSAL	-	-	-
EAUBONNE CSM	-	-	-
ERMONT AS	-	-	-
PARMAIN FUTSAL A.S.	-	-	-
ST BRICE A. SO	-	-	-
MY SARCELLES FUTSAL	1	-	1
FUTSAL CLUB GADJOSTARR	4	-	4
JOUY LE MOUTIER F.C.	6	-	6
PARIS CDG FUTSAL	F	F	F

Notre partenaire  
**FAIR - PLAY**

